

PROF

2014 | NUMÉRO 23

DOSSIER École et droits de l'enfant

Titres et fonctions :
simplifier le recrutement

Bâtiments scolaires :
premiers effets du plan d'urgence

Formation :
un supplément de l'IFC

Se souvenir, mais pour avancer



En couverture
Développer les droits de
l'enfant à l'école, c'est
notamment lui permettre
l'accès à la parole.
© PROF/FWB/Olivier Papegnies

Ce matin-là, je croyais entendre une compilation de *Secrets d'histoire* de Stéphane Bern. Le vingtième siècle en accéléré, version belge : 14-18 bien sûr, catastrophe ferroviaire du Pont de Luttre en 1974, évènements tragiques de Stanleyville (Kisangani) en 1964, Bataille des Ardennes de '44,... Le journal parlé avait quasiment jeté aux oubliettes les tumultes et défis de l'été 2014 pour réfugier ses auditeurs dans les méandres du passé. Au risque de reléguer à l'arrière-plan l'analyse des enjeux d'aujourd'hui et des défis de demain ?

Cultiver le passé, certes. Mais pour « enfanter l'avenir », comme le proclame en France la jolie devise de l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers. C'est d'ailleurs tout le sens du décret relatif à la transmission de la mémoire. Se souvenir, oui, mais pour favoriser « *la réflexion critique, le développement d'une citoyenneté responsable et la promotion des valeurs démocratiques* ». Pour avancer, quoi...

Dans ce numéro, les 25 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant ne sont qu'un prétexte pour se pencher sur les droits de l'enfant à l'école, dans notre dossier de douze pages. Comment l'école peut-elle y être attentive dans ses procédures, dans ses règlements et dans son fonctionnement ? Comment articuler droits et règles de vie en commun ?

Ce numéro de rentrée fait le point sur le plan d'urgence en matière de bâtiments scolaires, sur la Déclaration de politique communautaire en matière d'enseignement. Mais également sur la réforme des titres et fonctions, qui devrait faciliter le recrutement des enseignants mais aussi les aider à savoir à quelle fonction, à quels cours et à quel barème leur titre de capacité leur donne droit. Bonne lecture, et n'hésitez pas à réagir via prof@cfwb.be. •

Didier CATTEAU
Rédacteur en chef



Céline Gobert, qui maîtrise la langue des signes, enseigne à des élèves sourds, en intégration dans une classe de l'ordinaire.

P. 31



En classe comme chez soi ou au boulot, la méditation peut réduire dépression, anxiété, stress. Et augmenter l'estime de soi.

P. 36

Vadémécums
Classe culture
Inscriptions

Pavillons modulaires
Titres & fonctions
Salon Éducation
Relation École Parent Élève
Aménagement du territoire
Méditation
Liège Expo 14-18
Teach for Belgium
Langue des signes

Féminisation
Sécurité

Droits de l'enfant
Formation continuée

À côté de l'éducation aux droits de l'enfant, comment l'école peut-elle y être attentive dans ses procédures, dans ses règlements et dans son fonctionnement ?

P. 16

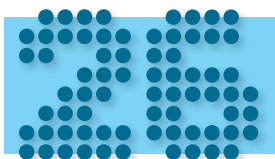


DOSSIER



Bics, crayons,... pour 44 €

Dans *Le Ligeur* du 13 août, la Ligue des familles passe au crible 88 listes de fournitures demandées par les écoles : elles reviennent en moyenne à 44 € par enfant (les extrêmes vont de 15 à 93 €) en septembre et à 100 € sur l'année. Du côté des parents, on s'organise : 20 % de ceux qui ont répondu à une enquête complétant l'étude participent à un groupement d'achat (www.liguedesfamilles.be/ecolepourtous).



C'est le nombre de jeunes de 18 à 25 ans qui représenteront la Belgique à EuroSkills 2014, du 2 au 4 octobre, à Lille. Comme WorldSkills à l'échelle mondiale, ces compétitions ont pour objectif de promouvoir les métiers manuels et techniques auprès du public.
www.euroskills2014.org



Rappel à l'ordre

« Le recrutement d'élèves et le fait de se positionner sur le marché scolaire ne font pas partie de [la] mission centrale [d'une école] et ne peuvent pas être considérés comme une tâche d'intérêt général ». Voilà ce que le SPF Intérieur a écrit aux bourgmestres, leur rappelant qu'ils n'ont pas à transmettre aux écoles des listes issues du Registre de population qui seraient utilisées à cette fin. Les détails dans la circulaire 4927.



Nouveau certificat médical

Un nouveau certificat médical destiné aux membres du personnel de l'enseignement et assimilé est entré en vigueur et disponible sur le site de l'organisme de contrôle de maladie Medconsult (www.hdp.be/fr/medconsult/formulaires2). Par ailleurs, le numéro de fax de Medconsult est désormais le 09/ 280 44 53. La circulaire 4937 rappelle utilement les démarches à suivre par les chefs d'établissement et par les membres du personnel. bit.ly/1oedt4x

© pabijan/Fotolia.com

Des pavillons en attendant la fin des chantiers



*“ Nous n’avons pas lésiné
sur les surfaces.
Ce n’est pas parce que ces classes
sont dans des modules qu’elles
doivent être plus petites...”*

Jean-Luc Fourmy,
de l'Administration générale de l'Infrastructure

A la rentrée, un petit millier d'écoliers et leurs enseignants ont découvert leurs nouvelles classes provisoires, à Bruxelles. Des pavillons modulaires vont aussi s'installer dans treize écoles de Wallonie. Et cela en attendant la fin des constructions « en dur ».

En matière de bâtiments scolaires, le plan d'urgence décidé fin novembre 2013 par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est matérialisé au mois d'août par l'installation de pavillons modulaires mobiles dans douze établissements scolaires de la région bruxelloise.

Trente-huit classes ont ainsi été aménagées, qui peuvent accueillir 950 élèves, dont 150 en secondaire. Cette première phase du plan d'urgence (détaillé en page 6) continuera en 2014-2015 par l'installation de modules identiques dans treize établissements situés en Wallonie, ce qui créera 24 classes pour 600 élèves, dont 125 en secondaire.

Les mêmes normes que les classes « en dur »

Ces pavillons modulaires doivent permettre l'accueil des écoliers et élèves pendant l'achèvement des chantiers en cours dans les écoles concernées. En principe donc, ils seront retirés après un an, pour être le cas échéant réinstallés ailleurs où le besoin s'en fait sentir.

Comme nous l'explique Jean-Luc Fourmy, directeur général adjoint à l'Administration générale de l'Infrastructure, les pavillons répondent à des critères de qualité élevés. « Ces pavillons modulaires répondent aux normes en vigueur pour les constructions en dur, en matière de performance énergétique, d'isolation, d'accessibilité... »

En outre, « nous avons veillé à adapter ces pavillons aux publics qui vont les occuper. À Bruxelles, il s'agit principalement d'enfants du maternel, ce qui suppose que les modules soient équipés de toilettes, par exemple. Nous avons conçu sept modèles de structures-types. »

Troisième préoccupation importante : « Nous n'avons pas lésiné sur les surfaces. Ce n'est pas parce que ces classes sont dans des modules qu'elles doivent être plus petites... Ce ne sera pas le grand luxe, mais ce sera au moins aussi bien que dans certaines écoles ! », conclut M. Fourmy.

Pour concrétiser cette première phase du plan d'urgence après neuf mois de gestation, il a fallu une mobilisation générale. « Une cinquantaine de personnes de l'Administration de l'Infrastructure ont travaillé sur ce projet, souligne M. Fourmy. Rien que pour élaborer les projets et dossiers de permis d'urbanisme, neuf architectes ont travaillé simultanément... » Et comme on le lira en page 7, les autorités bruxelloises ne sont pas en reste... ●

Didier CATTEAU



Rattrapage

Il faut saluer le plan d'urgence qui accouche aujourd'hui de pavillons modulaires. De même que les investissements décidés en 2010 pour rénover/construire de nouvelles places. Mais il s'agit là d'un rattrapage, après une longue période de disette justifiée par la situation budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pas d'embellie de ce côté-là, mais le boom démographique imposait une solution...

Pas de cadastre

On connaît les prévisions démographiques, tant à Bruxelles qu'en Wallonie, mais il est très complexe de définir où créer des classes/places, puisque des enfants domiciliés ici peuvent aller à l'école là-bas... Et comme il n'existe pas de cadastre des places/classes (vu la multiplicité des pouvoirs organisateurs), on comprend qu'il soit difficile de planifier des priorités. On lira en page 7 que le Gouvernement bruxellois va tenter d'assurer un « monitoring de l'offre scolaire ».

Concertation

À Bruxelles, et sous la législature précédente, deux lieux de concertation ont été mis en place. L'un pour assurer la coordination entre les communautés à propos de leurs investissements en infrastructures ; l'autre pour coordonner les initiatives de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Commission communautaire francophone, en charge de l'Enseignement francophone à Bruxelles.

4 000 € la place

Le plan d'urgence se base sur un coût de 4000 € par place créée, qu'il s'agisse d'installer un pavillon modulaire, ou de rénover/aménager des locaux. Dans ce dernier cas, les pouvoirs organisateurs peuvent apporter un complément si nécessaire.

Plan d'urgence : trois phases et un financement à 100%

Le plan d'urgence, doté de 55 millions d'euros, a ceci de particulier qu'il finance les travaux à 100%, quel que soit le réseau d'enseignement.

Arrêté par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 28 novembre 2013, le « plan d'urgence »⁽¹⁾ comprend trois phases. Doté d'un financement de 55 millions d'euros, il présente aussi un mécanisme financier particulier, qui explique le succès de l'appel à projets lancé en décembre 2013⁽²⁾.

En effet, pour ce plan, la Fédération Wallonie-Bruxelles finance 100 % des projets, dans tous les réseaux. Traditionnellement, la Fédération finance les chantiers à 100 % pour son réseau d'enseignement et à 60 % pour le réseau officiel subventionné (avec garantie d'emprunt pour le solde et subvention pour couvrir les intérêts au-delà du taux de 1,25 %), tandis que pour les réseaux libres, elle garantit les emprunts (et subvention pour les intérêts au-delà de 1,25 %).

Modules mobiles puis fixes

La première phase du plan consiste à installer des pavillons modulaires pour une durée d'un an (renouvelable au besoin) dans des écoles où des chantiers sont en cours mais ne pouvaient pas être achevés pour cette rentrée de septembre. Le 13 février 2014, le Gouvernement a arrêté la liste des projets retenus. Budget : 8 millions d'euros.

Le besoin étant criant à Bruxelles, où le boom démographique impose des solutions à court terme, priorité a été donnée à ces douze projets concernant 38 classes (pour 950 places). En 2014-2015, des pavillons identiques seront installés dans treize écoles de Wallonie (24 classes, 600 places).

Ces pavillons restent la propriété de l'opérateur désigné par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour ce plan d'urgence. Installés en principe pour un an (le temps de finir les

chantiers « en dur ») et facilement démontables, ils pourront être réinstallés ultérieurement là où les besoins se feront sentir.

La deuxième phase du plan d'urgence concerne le même type de pavillons, mais qui seront installés pour une durée de trois ans (renouvelable au besoin), dans vingt écoles de la région bruxelloise et cinquante en Wallonie. Pour un total de 198 classes et 4 950 places. Budget : 17,5 millions d'euros.

Rénovation-création

Enfin, le 3 avril 2014, le Gouvernement a arrêté la liste des 115 projets (52 à Bruxelles, 63 en Wallonie) faisant l'objet de la troisième phase de ce plan d'urgence. Ici, il s'agit de rénovations légères ou d'aménagements de classes dans des bâtiments qui actuellement ne sont pas affectés à l'enseignement. Les travaux s'étaleront jusque mi-2016. Le budget prévu est de 29,5 millions d'euros.

Précisons que ce plan d'urgence n'est pas l'unique initiative en matière de création de classes. Des moyens financiers avaient déjà été dégagés pour les mécanismes « classiques » de financement des bâtiments scolaires, afin de « rattraper » quelque peu le retard en la matière. La Région de Bruxelles-Capitale a elle aussi pris des initiatives. Et les pouvoirs organisateurs ont également joué leur rôle pour faire face à un boom démographique annoncé de longue date... ●

D. C.

⁽¹⁾ bit.ly/1owtFPT

⁽²⁾ Circulaire 4664 du 18 décembre 2013 (bit.ly/1raWNOu).



Une « facilitatrice école » en appui aux communes

Fin mars, Julie Lumen a été désignée « facilitatrice école » à Bruxelles. Son job ? Organiser la coordination entre tous les acteurs intervenant en matière de bâtiments scolaires.

En 2013, une concertation entre les ministres de l'Enseignement et la Région de Bruxelles-Capitale débouchait sur la nécessité d'identifier un responsable de la coordination de tous les acteurs liés de près ou de loin à l'organisation de l'enseignement en Région bruxelloise. Et c'est Julie Lumen qui a été désignée « facilitatrice école », au sein de l'Agence de Développement Territorial (ADT).

Créée à l'initiative du Gouvernement bruxellois, l'ADT a notamment reçu pour mission d'analyser l'adéquation entre l'offre scolaire et la demande, en région bruxelloise. Comme le souligne une note d'orientation publiée en novembre 2012, il s'agissait « *plus précisément d'identifier les déséquilibres territoriaux en termes de couverture spatiale des besoins et de déterminer les quartiers où devront être créées en priorité des places supplémentaires pour rééquilibrer l'offre scolaire et faire face aux futurs besoins* ». ⁽¹⁾

Depuis son entrée en fonction, M^{me} Lumen a informé les pouvoirs organisateurs et administrations de son rôle mais aussi des mesures spécifiques à la Région bruxelloise (nouveaux délais de délivrance des permis d'urbanisme, financement complémentaire lié à l'utilisation rationnelle de l'énergie, prêts aux pouvoirs locaux, possibilité de recourir au maître-architecte pour s'assurer de la qualité architecturale et urbanistique des projets,...). Elle a aussi assuré le suivi du plan d'urgence évoqué ci-contre

Un monitoring de l'offre scolaire

En même temps, ces contacts, notamment avec les communes, ont permis « *d'amorcer une réflexion globale* ». Car l'enjeu est bien là. La création de classes/places dépend de multiples facteurs et acteurs. Il faut de la place, de la volonté, et des moyens... L'urgence née de la pression démographique pourrait être une opportunité de mieux planifier la création de ces classes si nécessaires.

M^{me} Lumen est également chargée de coordonner le travail d'un comité d'expertise composé de représentants du gouvernement, de représentants des pouvoirs locaux, des services régionaux de l'Urbanisme, de l'ADT, des pouvoirs organisateurs et des services en charge de la tutelle sur les marchés publics et de la sécurité et de la prévention. Ce sera notamment un lieu d'échange d'informations permettant à l'ADT d'élaborer le monitoring de l'offre et de la demande en Région en matière de places scolaire. ●

D. C.

⁽¹⁾ Une « note d'orientation » publiée en novembre 2012 a été suivie en février 2014 d'un « suivi de la programmation d'équipements scolaires », téléchargeables via www.adt-ato.irisnet.be/fr/node/271

Fin aout, à Bruxelles, on mettait les bouchées doubles pour terminer l'installation des pavillons modulaires. Trente-huit classes ont été aménagées dans douze écoles à Bruxelles. En 2014-2015, des pavillons similaires seront installés dans treize écoles situées en Wallonie.



Médicaments à l'école

Que faire si l'on est amené à donner des médicaments ou à prodiguer des soins à un élève ? Dans quelle mesure peut-on ou doit-on poser des actes d'ordre médical ? C'est à ces questions que répond la circulaire 4888, réalisée en collaboration avec un groupe d'acteurs de terrain.
bit.ly/1tmZKMA

École et cinéma

L'Université autonome de Barcelone participe à une étude européenne sur l'utilisation du cinéma et des contenus audiovisuels à l'école. Elle invite à répondre à un questionnaire en ligne qui permettra d'établir une cartographie des pratiques dans les écoles.
<http://svy.mk/1rRK9ms>

Examens de français

La circulaire 4883 contient l'appel aux candidats désireux de présenter un des examens menant à l'octroi du certificat de connaissance approfondie, suffisante ou fonctionnelle du français. Inscriptions pour le 24 septembre.
bit.ly/1rRPkCW

Surveillance de midi

Les directions ou pouvoirs organisateurs ont jusqu'au 30 septembre pour transmettre le dossier relatif aux surveillances de midi de l'année 2013-2014, pour lesquelles une allocation ou subvention est prévue. Les détails dans la circulaire 4887.
bit.ly/1r8fi2D

Décret mémoire

Établissements scolaires et/ou associations ont jusqu'au 26 septembre pour introduire un projet s'inscrivant dans le cadre du décret « mémoire » relatif aux crimes de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre, ainsi qu'à la résistance à ces crimes. Cahiers de charges et formulaires sur www.decretmemoire.cfwb.be.

Rencontres pour faire apprendre

Organisées par le Service des Sciences de l'Éducation de l'ULB, les Rencontres pour faire apprendre sont ouvertes à tous et gratuites.

Le principe de ces Rencontres, qui ont lieu chaque fois un samedi matin ? Un débat avec les participants, après un exposé par un spécialiste. Voici le programme.

octobre 11 « Apprendre les règles, et après ? », avec Sylvie Van Lint, institutrice, formatrice d'enseignants et chercheuse. À travers le jeu de société, un nouvel apprentissage peut s'opérer : les règles comme levier de compréhension du monde et de construction de liberté.

novembre 15 « Comment les élèves réagissent-ils aux supports d'apprentissage proposés à l'école ? », avec Catherine Delarue-Breton. Maître de conférences en Sciences du langage à l'Université Paris Est, l'oratrice, avec son équipe, mesure l'impact des supports contemporains sur leur appropriation par les élèves.

janvier 24 « Enseigner aux élèves à hauts potentiels », avec Gaëlle Chapelle, docteure en psychologie, coordinatrice de la brochure *Enseigner aux élèves à hauts potentiels* publiée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (bit.ly/1m8vLDp).

février 28 « L'apprentissage du français scolaire en milieu populaire, une gageure ? », avec Isabelle Berg, professeure de français, licenciée en politique économique et sociale, et formatrice d'enseignants.

mars 21 « Les recherches menées sur l'efficacité des pratiques d'enseignement : intérêt et limites », avec Laurent Talbot, docteur en sciences de l'éducation. Les performances

des élèves ne sont pas sans lien avec les pratiques des professeurs... Mais les recherches à ce sujet comportent encore des limites à dépasser pour construire une meilleure intelligibilité des pratiques d'enseignement.



© Sergey Novikov/Fotolia.com

avril 25 « Quand l'école fait trop peur... », avec Aviva Depauw, pédopsychiatre à l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola. Le refus scolaire anxieux (ou phobie scolaire), en constante progression, toucherait 1 % des enfants en âge de scolarité obligatoire et 5 % des adolescents qui consultent en psychiatrie...

Les groupes de plus de dix personnes sont invités à s'inscrire deux semaines à l'avance (Michel Staszewski, mstaszew@ulb.ac.be ou 0474 / 76 60 16). www.ulb.ac.be/facs/sse/evenements.html

Vers un tronc commun jusqu'à la 3^e secondaire

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles veut ouvrir cette législature par un « pacte pour un enseignement d'excellence ».

La Déclaration de politique communautaire⁽¹⁾ annonce un « pacte pour un enseignement d'excellence », qui fixerait les priorités pour dix ans après débat avec les syndicats, fédérations de pouvoirs organisateurs, parents. Mais aussi avec les partenaires sociaux, pour « une articulation renforcée entre les politiques communautaires et régionales, en matière d'enseignement, de formation, mais aussi d'emploi et d'économie »⁽²⁾. Un long chapitre concerne d'ailleurs « les synergies entre l'enseignement qualifiant et le monde du travail ».

L'amélioration des performances des élèves et la lutte contre les inégalités restent des défis à relever. Parmi d'autres mesures, l'accord de gouvernement prévoit « d'allonger le tronc commun au moins jusqu'à la 3^e année charnière pour la confirmation des choix d'orientation et du renforcement des savoirs de base », et de le « doter d'une dimension polytechnique en plus de la maîtrise des savoirs de base ». Il prévoit aussi, mais sans entrer dans le détail, une épreuve externe certificative en fin de 6^e secondaire.

Les initiatives de « classes sans échec » et d'« écoles sans échec » seront soutenues, encadrées et évaluées, tandis que des moyens seront accordés aux écoles développant des alternatives au redoublement en primaire et au 1^{er} degré secondaire.

Réaffirmant que « les enseignants sont la clé de voute de l'école », l'accord de gouvernement prévoit d'adapter leurs conditions d'engagement et de dynamiser les carrières enseignantes. Et « sous cette législature, la

formation initiale sera portée à 4 ans en renforçant essentiellement les périodes de stages au cours de cette dernière année » tandis que « la formation continue des enseignants sera redynamisée en articulation étroite avec la réforme de la formation initiale. »



Sans entrer dans le détail, l'accord de majorité insiste sur le rôle clé des directeurs et sur la nécessaire autonomie des établissements. Mais « ce renforcement de l'autonomie s'accompagnera d'une responsabilisation, en fonction d'objectifs à atteindre, et dans une logique de pilotage » explicitée par le texte.

Et les moyens ? « Notre système éducatif bénéficie d'un des meilleurs encadrements. Notre devoir est de le rendre plus efficace en utilisant mieux les moyens mis à sa disposition », annonce l'introduction de cette Déclaration qui propose de « dépasser certains tabous ». Notamment la rationalisation de l'offre scolaire : « L'enjeu scolaire est tel en Fédération Wallonie-Bruxelles qu'il ne tolère pas de concurrences stériles entre établissements »... ●

D. C.

⁽¹⁾ bit.ly/1sMnbuo

⁽²⁾ Également affirmée dans les accords de gouvernements wallon (bit.ly/1q04ljk) et bruxellois (bit.ly/1vgOUFI)

www.be14-18.be

En juin 2013, votre magazine publiait un dossier en prévision des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale, qui bat son plein. Plusieurs sites officiels y sont consacrés, et notamment www.be14-18.be (site fédéral) et www.commemorer14-18.be (Wallonie et Fédération Wallonie-Bruxelles). Des expositions sont en cours, parfois partenaires de Carte PROF (lire p. 43-44, ou sur www.carteprof.be)

L'École bientôt hors jeu ?

« Quand s'éloigne la promesse d'une école émancipatrice » est le thème du colloque du Groupe interdisciplinaire de Recherche sur la Socialisation, l'Éducation et la Formation (UCL), à Charleroi, le 6 novembre. bit.ly/UYHB80

Education Eco-Award

La « conserverie itinérante solidaire » de l'École provinciale postscolaire d'agriculture (EPPA), à Huy, est le lauréat du Prix belge de l'énergie et de l'environnement (catégorie éducation). Le projet vise à ré-enseigner les techniques de conservation des denrées hors chaîne du froid, favorisant ainsi les circuits courts. www.eeaward.be

Scientix

Ce projet européen soutient une coopération entre professeurs de sciences, technologies, ingénierie et mathématiques, professionnels de la formation et décisionnaires. Comment en profiter ? En parcourant le référentiel de ressources, en participant à des projets pédagogiques européens grâce à l'outil de mise en correspondance, ou à des ateliers et formations, et en s'inscrivant à la conférence des 24-26 octobre à Bruxelles. www.scientix.eu

Recruter les enseignants devient plus simple

Le chantier titanesque de la révision des titres et fonctions s'est achevé. En vue : la création d'une commission interréseaux pour accompagner cette réforme et d'un site internet informatif, puis interactif.

La réforme a voulu établir un ordre de priorité entre les titres requis, suffisants et de pénurie et encourager l'acquisition ou la possession d'une capacité pédagogique.

Rappelons-le : cette réforme attendue depuis plus de quarante ans veut rendre plus claires et plus objectives les règles qui organisent le recrutement dans l'enseignement obligatoire et dans l'enseignement secondaire en promotion sociale ⁽¹⁾.

Dès 2011, des groupes réunissant des représentants des Pouvoirs organisateurs, des administrations de l'enseignement concernées et des organisations syndicales se sont mis au travail. Les résultats obtenus ? D'abord la création, pour tous les niveaux, d'une liste interréseaux de quelque 900 fonctions (450 en promotion sociale et 450 dans l'enseignement de plein exercice). Comme celle de « cours généraux français au degré supérieur en promotion sociale », par exemple. Puis, l'accroche des cours (ou activités scolaires) à ces fonctions, par réseaux. En accédant à telle fonction, l'enseignant pourra donc donner tel et tel cours.

Ces outils permettront aux écoles de mener des procédures statutaires dans un cadre sécurisé, mais aussi d'identifier clairement les vacances de postes, les réaffectations,...

La priorité aux titres requis

Il a fallu également fixer pour chaque fonction les titres de capacité (requis, suffisant et de pénurie), l'expérience utile et la formation pédagogique que doivent avoir les enseignants. L'objectif de cette réforme est d'atteindre une plus grande uniformisation. L'appellation « titre suffisant » englobera ainsi les actuels titres suffisants A ou B (de l'enseignement subventionné) et une partie des

« article 20 » (du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement). Et puis, la réforme a voulu établir un ordre de priorité entre les titres requis, suffisants et de pénurie et encourager l'acquisition ou la possession d'une capacité pédagogique. Ainsi, par exemple, un enseignant qui est engagé avec un titre de pénurie pourra être nommé dans la fonction qu'il occupe s'il suit une formation pédagogique. Et un enseignant agrégé de l'enseignement secondaire inférieur qui travaille dans le degré supérieur avec un titre de pénurie pourra, lui, accéder à la nomination après trois années d'ancienneté.

Une commission et un site

Le décret a été voté le 10 avril au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La suite ? Ce mois de septembre verra la création d'une commission interréseaux des titres et capacités (Citicap) composée des mêmes parties prenantes que les groupes de travail. Sa mission sera de faire vivre la réforme notamment en adaptant les grilles de titres, fonctions et cours aux évolutions. Dans le cas de la création d'un nouveau titre par l'enseignement supérieur, par exemple. Cela amènera donc la Citicap à collaborer avec l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (Ares) récemment créée (voir page 35). Elle pourra aussi prendre des décisions dans de multiples matières comme la reconnaissance de l'expérience utile, la gestion de la pénurie...

Un site Internet appuiera la réforme qui sera appliquée dès la rentrée scolaire 2016. Le



© Alliance / von Lienes / michaeljung / Kurhan / Fotolia.com

1^{er} septembre 2015 (au plus tard), ce site proposera les informations nécessaires et un moteur de recherche qui permettra à un (futur) enseignant de savoir à quelle fonction, à quels cours et à quel barème son titre de capacité lui donne droit. Dans le courant de l'année scolaire 2015-2016, les (futurs) enseignants pourront postuler via ce site. Les Pouvoirs organisateurs pourront également l'utiliser pour recruter des enseignants à partir de la rentrée 2016, de manière transparente et en respectant les règles de priorisation établies.

Enfin, à plus long terme encore, les réseaux seront invités à travailler ensemble pour qu'une accroche cours/fonction d'un même intitulé soit identique. Ce devrait être chose faite pour la formation commune en 2017 et ensuite pour la formation optionnelle, l'année suivante. ●

Catherine MOREAU



⁽¹⁾ Lire « Révision des "titres et fonctions" : un chantier très ambitieux » dans notre numéro de septembre 2011.

En 2015, un moteur de recherche permettra à un (futur) enseignant de savoir à quelle fonction, à quels cours et à quel barème son titre de capacité lui donne droit.

Innovation pédagogique
Vitrine de projets améliorant le fonctionnement quotidien de l'école, le 7^e Forum des Innovations en éducation, organisé par l'ASBL Schola ULB, se déroulera le 18 novembre, à Bruxelles. Une cinquantaine d'écoles secondaires et associations y tiendront un stand. Visiteurs et jury d'experts désigneront les lauréats des Trophées de l'Innovation en Éducation et pourront assister à des conférences. bit.ly/1pEc5Vd

150 ans de Ligue
La Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente fête ses 150 ans dès octobre, et jusqu'en février 2016. Le programme (colloques, publications,...) associe la dimension commémorative et les enjeux éducatifs d'aujourd'hui. bit.ly/XAnqz6

Weekend du Doc
Le 2^e Weekend du Doc aura lieu en Bruxelles et en Wallonie du 13 au 16 novembre. Créé à l'initiative du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel en 2013, cet événement vise à promouvoir auprès du grand public le cinéma documentaire belge francophone : projections, rencontres avec les réalisateurs, débats, tables-rondes... www.we-doc.be

Prix des lycéens
Les cinq romans sélectionnés pour le Prix des lycéens de Littérature sont *Derrière la haine* (de Barbara Abel, Pocket), *Histoire d'un bonheur* (Geneviève Damas, Arléa), *Tout ce silence* (Véronique Gallo, Desclée de Brouwer), *Géronimo a mal au dos* (Guy Goffette, Gallimard - Folio) et *Manuel de survie à l'usage des incapables* (Thomas Gunzig, Au Diable Vauvert). Inscriptions des classes jusqu'au 6 octobre (marie-laurence.deprez@cfwb.be) www.prixdeslyceens.cfwb.be

Des moyens pour réintégrer un élève

Dès cette rentrée, les directions peuvent solliciter des moyens humains supplémentaires pour accompagner durant deux mois le retour à l'école d'un élève après sa prise en charge par un service d'accrochage scolaire (SAS) ou par des services intervenant dans le cadre de l'Aide à la Jeunesse ou sur mandat du Tribunal de la jeunesse.

La circulaire 4877 définit les rôles du chef d'établissement et du CPMS dans ce cadre, puis détaille le dispositif et à quoi peuvent être affectés les moyens en question (sous forme de périodes-professeur ou de capital-périodes), qui peuvent être mis en commun par plusieurs écoles.

Pour chaque jeune (ré) intégré, l'établissement scolaire qui l'accueille se voit octroyer six périodes-professeur supplémentaires dans l'enseignement ordinaire et six capital-périodes supplémentaires dans l'enseignement spécialisé, sans jamais dépasser un total de vingt-quatre périodes par établissement.

bit.ly/1swBG5I

Des nouveautés au Salon Éducation

Deux nouveautés au Salon Éducation 2014 : le Salon du Livre Jeunesse n'en sera plus séparé, et un Salon EducDir de trois jours sera dédié aux gestionnaires d'écoles et de collectivités.

Depuis 21 ans, le Salon Éducation propose une foule d'outils et services à vocation pédagogique. Un lieu unique d'échanges, de rencontres, d'informations, de débats entre (futurs) professionnels de l'éducation. Sa prochaine édition aura lieu du 15 au 19 octobre, à Charleroi Expo.

On y retrouvera plus de 250 exposants : des associations actives dans le domaine de l'éducation et de l'extrascolaire, des fournisseurs de matériel scolaire et pédagogique, des éditeurs, mais aussi les institutions et pouvoirs publics. Au sein du village de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique (Agers) et l'Administration générale des Personnels de l'enseignement (AGPE) proposeront des ressources sur les différents niveaux, de la maternelle à l'université, et sur la carrière et les métiers de l'enseignement. Ce village aura son propre espace de conférences. *PROF* et Carte Prof seront évidemment présents pour répondre aux questions et recueillir les avis des visiteurs.

Chaque journée aura sa ou ses spécificités. Le mercredi 15 sera consacré à la petite enfance, aux étudiants et à l'éducation aux médias. Le jeudi sera la journée des professionnels du livre et de l'enfance. Le vendredi 17 visera de nouveau les étudiants. Le samedi, journée des mathématiques, sera aussi consacré à l'extrascolaire et aux professeurs de français. Le dimanche, enfin, mettra les langues en évidence et sera dédié aux logopèdes et aux relations parents-enseignants.

Cette année, six thèmes seront mis à l'honneur dans les conférences, ateliers et animations :

l'apprentissage des langues, les TICE, le jeu comme source d'apprentissage, la construction de l'identité entre origines et croyances, le livre jeunesse et les enfants à besoins spécifiques. Illustrant ce dernier thème, un atelier aidera les visiteurs à comprendre la situation que vivent ces élèves et les mécanismes que leur cerveau utilise pour apprendre.

Deux nouveautés cette année. D'abord, un Salon EducDir qui remplacera la journée spéciale des directeurs. Durant

trois jours (mercredi 15 au vendredi 17), des conférences sont prévues pour les personnes qui assurent la gestion quotidienne et globale du personnel, du matériel et des locaux des écoles, internats, lieux d'accueil extrascolaire...). Les exposants de ce nouvel espace leur proposeront des produits et services utiles à l'aménagement, à l'entretien, à l'équipement, à la construction, à la rénovation,...

L'autre nouveauté, c'est que le Salon du Livre Jeunesse fera désormais partie intégrante du Salon Éducation. Il rassemble des maisons d'édition belges, françaises, suisses et québécoises. Des conférences abordant la bibliothèque de classe, la location ou l'achat de livres papier ou électroniques,... sont prévues pour les enseignants, les bibliothécaires, les professionnels de la littérature jeunesse,...

C. M.

www.saloneducation.be



Teach for Belgium : des recrues pour l'encadrement différencié

L'ASBL Teach for Belgium a sélectionné et formé vingt-quatre jeunes sans titre pédagogique, qui iront enseigner dans des écoles secondaires à encadrement différencié. Le projet fait débat...

L'ASBL Teach for Belgium est l'antenne belge francophone d'une organisation internationale implantée dans trente-trois pays. Pierre Pirard, administrateur-délégué de l'antenne : « Notre objectif, c'est de lutter contre l'iniquité scolaire, en formant des jeunes motivés qui iront dans l'enseignement différencié ».

Une campagne de recrutement sur les campus universitaires et dans des hautes écoles a permis à l'ASBL de sélectionner vingt-quatre jeunes de 22 à 30 ans. « Des jeunes aux parcours divers, ayant parfois une expérience professionnelle en dehors de l'enseignement. Nous les avons choisis pour leur motivation et pour leur formation en langues, en sciences et en maths, des branches en pénurie », précise M. Pirard.

Après un stage d'observation de dix heures dans des écoles et un débriefing, ces jeunes ont suivi une formation résidentielle théorique et pratique durant cinq semaines, cet été.

La première partie, donnée par des enseignants de terrain, se composait de modules thématiques divers : méthodes pédagogiques, approche interculturelle, communication non violente, troubles des apprentissages... Puis, les jeunes ont construit des séquences de cours avant d'enseigner à des groupes-classes. L'ASBL avait en effet lancé un appel (aux écoles, associations,...) grâce auquel elle a rassemblé 170 élèves de 12 à 18 ans. En matinée, ils ont suivi des cours de remise à niveau, et ensuite ils ont participé à des activités sportives ou culturelles.

Une formation suffisante pour « lâcher » ces candidats dans les classes dès cette rentrée ? « Ils ont été soutenus par les enseignants-tuteurs qui les observaient et les évaluaient, précise M. Pirard. Ensemble, ils pouvaient aussi

échanger leurs expériences, les solutions appliquées en cas de difficultés. Pendant deux ans, ils bénéficieront dans leur école d'un suivi de leur tuteur et nous les réunirons régulièrement pour des formations complémentaires ».

Le projet a suscité des réactions diverses. Le mouvement sociopédagogique Changements pour l'égalité, par exemple, y a vu « l'antichambre de la privatisation de l'enseignement » et a pointé le risque de déprofessionnalisation ⁽¹⁾. L'ASBL est en effet financée à 60 % par des fondations, à 30 % par des mécènes et à 10 % par des sociétés. Cela lui permet de prendre en charge la formation des jeunes et leur futur suivi. « Nous ne voulons ni remplacer l'agrégation, ni faire concurrence aux enseignants, assure M. Pirard. Les candidats possédant un profil plus adapté dans une école passeront avant les nôtres ».

Et d'ajouter : « Nous proposons une expérience-pilote. Si elle se révèle intéressante, nous souhaiterions quelle soit reprise par les pouvoirs publics, par exemple dans le cadre de la réforme de la formation initiale. Et notre parti-pris, c'est qu'en situation de pénurie, mieux vaut des enseignants qui ont une formation même si celle-ci a été financée par le privé que pas d'enseignants du tout ».

C. M.

⁽¹⁾ bit.ly/1sti5Xm



Le défi ?
« M'intégrer dans l'équipe enseignante »

Camilia Bali, diplômée en sciences biomédicales, enseignera dès septembre dans le secondaire.

PROF : Pourquoi répondre à l'appel de Teach for Belgium ?

Camilia Bali. Je visais la recherche, mais je n'ai pas achevé ma thèse : les contacts humains me

manquaient. Par contre, réexpliquer la matière, la méthodologie aux étudiants me passionnait. J'ai besoin de m'engager dans quelque chose qui a de la valeur pour moi. Face aux élèves, j'ai senti que j'avais fait le bon choix.

Vous sentez-vous suffisamment formée ?

Nous avons reçu des outils directement utilisables. Mais dès septembre, je commence l'agrégation. Pour me perfectionner en didactique des sciences et sur le développement des jeunes.

Vos attentes, vos craintes ?

Je crains l'éventuelle réticence de mes futurs collègues. J'espère donner à mes élèves le goût des sciences. J'ai envie de m'engager dans l'enseignement, pour toute ma carrière ou une bonne partie.

Un journal pour inviter la Culture à l'école

Tous à vélo à l'école

Pro Velo organise le concours Bike2school, du 22 septembre au 18 octobre 2014, en Wallonie. Il encourage les élèves de primaire et du 1^{er} degré secondaire, ainsi que leurs enseignants, à utiliser le vélo pour se rendre à l'école. Nombreux prix à la clé !



Le principe ? Le challenge pour les familles et les classes consiste à effectuer un maximum de trajets domicile-école, durant le concours. Les écoles ont pour mission de comptabiliser le plus grand nombre de vélos garés devant leurs bâtiments chaque matin. Parmi les prix à gagner figurent des vélos, du matériel scolaire, des entrées pour le Pass, des cadenas pour vélo, des smartphones,...

Inscription avant le 22 septembre sur www.bike2school.be.

Au début du mois d'octobre, les écoles vont recevoir *Classe Culture*, un journal décrivant un ensemble de projets liant Culture et Enseignement.

Accueillir un écrivain, un musicien, un réalisateur de film ou un danseur en classe, proposer un jeu ou une animation pour appréhender les relations nord-sud, faire participer ses élèves à un concours de création d'un journal, leur faire découvrir l'histoire des moyens de communication dans un musée itinérant.

Voilà quelques-unes des initiatives qui permettent aux enfants de vivre une expérience culturelle au sein de l'école.

L'Administration générale de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de rassembler dans une même publication, *Classe Culture*, une sélection de ressources mises à la disposition des enseignants du fondamental, du secondaire et du supérieur.

Dans le domaine de la littérature, par exemple, ceux-ci peuvent puiser parmi diverses initiatives : sélection de livres pour les enfants de 3 à 13 ans, ateliers de fabrication de livres, d'illustration, d'écriture ; invitation d'écrivains en classe, participation à des classes-lectures unissant des écoliers, leurs instituteurs et une bibliothèque. Ou encore une initiation des futurs enseignants et bibliothécaires aux langages de la littérature de jeunesse, par des illustrateurs et auteurs de Wallonie et de Bruxelles...

La publication rappellera aussi qu'il existe un grand nombre de dispositifs permettant la

sensibilisation dans de nombreux domaines : théâtre, cinéma, musique, danse contemporaine, arts plastiques,... Et que divers outils (animations, mallettes pédagogiques, muséovalises...) mettent les jeunes en contact avec le patrimoine culturel.



Elle précisera également que des associations soutenues par le Service de la Jeunesse peuvent assurer des formations, des animations ou élaborer un projet en partenariat avec les enseignants.

Inspiré dans sa forme du journal français *Le 7* – une seule feuille de papier au format A1, pliée en trois –, *Classe culture*, illustré, sera envoyé aux écoles et aux échevins de l'enseignement au début octobre. Il sera également téléchargeable à ce moment sur le site www.culture.be. Et il sera distribué aux visiteurs du Salon Éducation, à Charleroi, du 15 au 19 octobre. ●

C. M.

Formation en cours de carrière : Quoi de neuf ?

Le menu que l'Institut de la formation en cours de carrière propose aux professionnels de l'enseignement comporte plusieurs nouveautés.

Pour cette année, un programme unique a été construit pour les enseignants du fondamental, du secondaire et du spécialisé. Ce programme s'articule autour de « points de vue ». Ainsi, certaines formations interrégionales ont pour objectif de connaître l'élève et de comprendre sa façon d'apprendre. D'autres se centrent sur la classe où les enseignants organisent les apprentissages (interdisciplinaires, sociaux, relationnels et affectifs). Ou sur notre système éducatif dans une société qui évolue. D'autres, enfin, aideront l'enseignant à se développer professionnellement au sein de son équipe pédagogique. On lira d'avantage d'explications à ce sujet dans le supplément de l'IFC qui accompagne ce magazine.

De nouvelles formations traduisent ce souci de réunir des enseignants de plusieurs niveaux. Ainsi, l'on travaillera les apprentissages en mathématiques, en français, en éducation physique, en éducation musicale... tout au long de la scolarité. L'occasion de vérifier, par exemple, que si un élève peine à résoudre des fractions au premier degré du secondaire, c'est peut-être parce qu'il n'a pas acquis la notion de proportionnalité au cours des primaires. Une autre nouvelle venue veut répondre à la question : « Quels apprentissages travaille-t-on entre le CEB et le CE1D ? »

Ces nouveautés s'inscrivent aussi dans le contexte plus large de l'entrée en vigueur progressive, dans les 2^e et 3^e degrés du secondaire, de nouveaux référentiels où apparaissent les unités d'acquis d'apprentissage. Plusieurs formations seront d'ailleurs consacrées à ces référentiels en sciences, en maths et en français.

À pointer encore, parmi les nouveautés du cur 2013-2014 : des formations ciblant des

tuteurs et maîtres de stages en entreprise et d'autres qui visent la formation de personnes relai-TICE dans les écoles...

Ajoutons que les formations aux outils informatiques seront davantage reliées aux contenus disciplinaires. Et qu'un nombre plus important de formations cibleront la lutte contre le décrochage scolaire ou aideront les maîtres de stage à accueillir les futurs enseignants.

Le programme destiné aux agents des centres PMS, lui, suit trois axes : le travail mené au quotidien (l'analyse des demandes, les techniques d'entretien, par exemple), le travail en équipe et le développement de pratiques réflexives individuelles et collectives. ●

C. M.

www.ifc.cfwb.be. La circulaire 4944 (bit.ly/1sXCd1q) explique aux directions la procédure permettant de remplacer un enseignant désireux de suivre une formation volontaire.



CEB, CE1D, TESS...

Cette année, les évaluations externes non certificatives porteront sur les mathématiques. Elles concerneront les élèves de 3^e et de 5^e primaire, et de 4^e secondaire (enseignement de transition). Ces épreuves sont programmées au cours de la semaine du 6 au 10 octobre. Les corrections devront être clôturées pour le vendredi 17 octobre.

L'épreuve externe liée à l'octroi du Certificat d'études de base (CEB) aura lieu les 15, 16, 18 et 19 juin 2015. Les résultats seront communiqués aux écoles le lundi 22 juin après-midi.

L'épreuve menant à l'octroi du CE1D se déroulera les 15 juin (mathématiques), 16 juin (français), 17 juin (sciences), 18 juin (langues modernes, épreuve écrite) et du 12 au 19 juin (langues modernes, partie orale).

Enfin, l'épreuve menant au Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) aura lieu le 15 juin (français) et le 16 juin (histoire).

Les détails dans la circulaire 4876 (bit.ly/1uqSVJG)



ÉCOLE & DROITS DE L'ENFANT

DOSSIER

● Un dossier réalisé par
Catherine MOREAU et Patrick DELMÉE

- 16** École et Droits de l'enfant
- 20** Les recours, une voix au chapitre pour l'élève et ses parents
- 22** Exclusions : et après ?
- 23** Quand toute l'école construit la loi
- 24** Le label n'est qu'un début
- 26** On le soupçonne de vol, puis-je fouiller son cartable ?



© kids4pictures - Fotolia.com

En 2014, la Convention internationale des droits de l'enfant fête ses 25 ans. PROF se penche sur la relation qu'a l'école avec ces droits sur le plan de la pédagogie, de la vie privée et de la participation des élèves.

Le 20 novembre 1989, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte la Convention internationale des droits de l'enfant (1). C'est l'aboutissement – et sans doute pas la fin – d'une longue histoire, comme le montre la ligne du temps ci-dessus.

C'est aussi un texte novateur. D'abord, par sa forme : il s'agit, cette fois, d'une convention. Pas d'une simple déclaration d'intention, mais d'un texte qui a force de loi et constitue une référence obligée pour tous les États adhérents.

Par son contenu, aussi. Une grille de lecture fréquemment utilisée considère que les droits de l'enfant renvoient aux « trois P » : protection, prévention et participation. La Convention lui accorde la protection (contre les violences physiques et mentales, la participation directe à des conflits armés...) nécessaire à un être dépendant, en devenir. Elle précise les prestations auxquelles l'enfant a droit en terme de soins, d'éducation. Mais elle lui donne aussi le droit de participer pleinement

à la vie familiale, culturelle et sociale. « Une révolution, estime Jean Le Gal, docteur en sciences de l'éducation (2). Elle ouvre à l'enfant l'exercice des libertés et le droit de participer en accord avec l'évolution de ses capacités de discernement ».

Le règne de l'enfant-roi ?

Philippe Meirieu, spécialiste de la pédagogie, le souligne : la Convention fait ainsi de l'enfant un objet de protection et de prévention en raison de sa fragilité particulière, mais un sujet en matière de participation. De quoi remettre en cause « l'hégémonie du modèle de l'adulte traditionnel en tant qu'être achevé, à imiter, par opposition à l'enfant qui serait, lui, un être fondamentalement inachevé ». (3)

Dès lors – Philippe Meirieu le relève –, le texte de la Convention peut paraître ambigu et susciter légitimement des interrogations. La protection de l'enfant consacre-t-elle le principe de l'enfant-roi duquel n'est réclamé aucun devoir ?

ANTIQUITÉ

En Grèce, en Gaule, à Rome, l'enfant, esprit vide qu'il faut remplir, guider et commander, est soumis à la puissance paternelle. Le père est censé n'agir que pour le bien de son enfant. Le droit romain, qui marque encore le nôtre, renforce cette puissance : jusqu'à 25 ans, l'enfant reste un mineur légal (depuis le II^e siècle avant J.-C.).

MOYEN ÂGE

En Europe, l'enfant est un adulte en réduction qui participe très tôt aux activités sociales d'une communauté solidaire. Dès la majorité – 12 ans pour les filles, 14 pour les garçons –, il est considéré comme responsable de ses actes. Les rares enfants privilégiés à fréquenter des écoles ou à bénéficier de précepteurs reçoivent une éducation marquée par la morale de l'Église.

15E-16E SIÈCLES

Place aux idées nouvelles. La Renaissance met la formation de l'homme au centre des préoccupations. Les humanistes critiquent la conception médiévale d'un enseignement qui développe davantage la mémoire et l'esprit de soumission que l'aptitude à comprendre et à assimiler ce qui est enseigné.

17E SIÈCLE

Le doute, la libre recherche, le raisonnement cartésien appuyé sur l'expérience remettent en cause la notion d'autorité. « L'enfant devient progressivement quelqu'un que l'on peut prendre en considération pour lui-même. La famille cesse d'être seulement une institution de droit privé, elle se trouve investie d'une fonction morale et spirituelle par la société », commente Jean Le Gal.

1789

Le 26 août, en France, la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen consacre les principes de liberté et d'égalité. Mais l'enfant reste soumis à l'autorité paternelle. Et le droit à l'instruction, source d'égalité chère aux Révolutionnaires, se heurte à la nécessité pour de nombreuses familles de faire travailler cette main-d'œuvre docile et exploitable.



Article 12

Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.

Article 13

L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées...

Pas si vite. Car la Convention prévoit que l'enfant a le droit d'être éduqué (article 28), qu'il faut lui inculquer des valeurs (dont le respect de ses parents) et le préparer à assumer les responsabilités de la vie (article 29). De quoi mieux baliser les choses. « *Le fait que l'enfant soit considéré comme un être de raison invite à réélaborer la relation éducative, à y prendre soi-même une autre place* », affirme encore Philippe Meirieu. Et le psychanalyste Philippe Béague de préciser : « *Éduquer, c'est protéger, valoriser l'enfant mais c'est aussi accepter que notre travail d'adulte " fasse éducation" ; c'est lui imposer des règles. L'autorité, à ne pas confondre avec le pouvoir, c'est faire sentir qu'il y a un éducateur, des limites. Montrer à l'enfant qu'il est à une place, pas à toutes les places* ».

Des droits à l'école

Parmi les droits des enfants répertoriés dans la Convention, plusieurs – mis en exergue dans ce dossier – sont liés à l'école.

Une révision de la Constitution belge, en 1988, avait par ailleurs consacré le droit de chacun à l'enseignement et l'accès gratuit

jusqu'à la fin de l'obligation scolaire. En Fédération Wallonie-Bruxelles, des réponses particulières ont été apportées. Les enfants en situation illégale, accompagnés ou non par les parents ou par une personne responsable, ont accès à l'enseignement ⁽⁴⁾. Citons encore la mise en place de formations permettant aux enseignants de mieux comprendre et de prendre en compte les difficultés d'enfants à besoins spécifiques. Il reste pourtant du chemin à parcourir. Le rapport « *Pauvreté* » du Délégué général aux droits de l'enfant l'affirme : « *Au lieu de jouer un rôle majeur dans la prévention des exclusions et dans la réduction des inégalités sociales, l'école peut conforter et cultiver les inégalités [...]. La relégation dans les filières scolaires les moins valorisées, l'impossibilité de fait d'inscrire son enfant dans une école choisie, la non-gratuité scolaire constituent des vexations inutiles qui altèrent les relations difficiles entre l'école et les familles pauvres* ». ⁽⁵⁾

Nous avons ciblé dans ce dossier trois volets des droits de l'enfant à l'école. Nous examinerons d'abord dans quelles mesures un élève (et/ou ceux qui en sont responsables) peut avoir voix au chapitre face à des décisions qui le concernent sur le plan pédagogique : maintien en maternelle, année

1804

Le Code Napoléon consacre la puissance paternelle. Mais l'idée que l'enfant est un être humain à protéger et à instruire progresse...

1889

Le 31 décembre, une loi belge interdit le travail des moins de 12 ans en Belgique. Sauf dérogation, le travail de nuit est interdit dans les manufactures, chantiers, carrières, charbonnages, pour les garçons de moins de 16 ans et les filles de moins de 21 ans.

1920

Janusz Korczak, pédiatre et écrivain polonais, réclame à la Société des Nations une « Charte pour la protection des enfants ».

1924

Le 26 septembre, la Société des Nations adopte la Déclaration de Genève. Elle affirme pour la première fois sur le plan international l'existence de droits spécifiques pour les enfants (se développer, être nourri, soigné, secouru en priorité en cas de détresse, protégé contre toute exploitation,...).

1946

Le texte de la Déclaration de Genève est repris par les Nations Unies lors de la création de l'Unicef. bit.ly/1pTRxOE

unicef 



© Espace Masson

complémentaire ou changement d'orientation, exclusion temporaire ou définitive... Le deuxième autre volet s'attachera à définir les limites entre le droit des élèves à la vie privée et la nécessité pour les enseignants de leur assurer à l'école un cadre sécurisant. Autrement dit, par exemple : jusqu'où peut-on aller en cas de suspicion de recel d'un objet, de consommation d'alcool durant une activité scolaire... ? Un dernier volet met l'accent sur des initiatives mises en place dans des écoles pour favoriser la participation des élèves.

Et ailleurs ?

Si la situation n'est pas toute rose chez nous, elle l'est certainement moins dans certaines parties du monde. Dans son rapport 2013, l'Unicef souligne les difficultés rencontrées par Fatima, Rabab et Tabark à faire face à des situations de crise. Il identifie l'appui nécessaire pour les aider à survivre et s'épanouir, les résultats obtenus avec ses partenaires, les buts à atteindre (lire ci-contre).

Anthony Lake, Directeur général de l'Unicef : « À titre d'exemple, en 2012, en partenariat avec des gouvernements nationaux, des organisations de la société civile et d'autres agences des Nations Unies, l'Unicef devait, selon les projections, soigner 850 000 garçons

et filles sur une population estimée à 1,1 million d'enfants de moins de 5 ans atteints de malnutrition aigüe, dans la région du Sahel, malgré l'aggravation du conflit au Mali et l'apparition d'une crise des réfugiés dans les pays avoisinants ». Il ajoute : « De plus en plus, nous essayons d'agir en développant un « réflexe de résilience » de manière à renforcer les capacités des centres médicaux et à donner aux communautés et aux familles les clés d'un avenir plus fort ». ⁽⁶⁾

Ajoutons que l'Unicef propose plusieurs ressources (dossier, jeu...)aux écoles qu'elle invite à participer à sa nouvelle campagne pédagogique *Fêtez avec votre classe les 25 ans des droits de l'enfant* ⁽⁷⁾. ●

⁽¹⁾ bit.ly/1oWeRsn

⁽²⁾ LE GAL J., *Les droits de l'enfant à l'école. Pour une éducation à la citoyenneté*, Bruxelles, De Boeck, 2008.

⁽³⁾ MEIRIEU Ph., *Le pédagogue et les droits de l'enfant : Histoire d'un malentendu ?*, Paris, éditions du Tricorne, 2002. bit.ly/1vEF05k

⁽⁴⁾ bit.ly/1pZZv6j

⁽⁵⁾ bit.ly/1t699az

⁽⁶⁾ bit.ly/1p0Hdle

⁽⁷⁾ bit.ly/1p1BDKV

7 Pistes d'action pour l'UNICEF dans le monde

• La santé

En 2012, 38,3 millions d'enfants ont été vaccinés.

• Les enfants et le VIH/SIDA

2 millions d'enfants de moins de 15 ans vivent avec le VIH/SIDA. Dans 90% des cas, ils ont été infectés par leur mère.

• L'eau, les toilettes et l'hygiène

Au Timor oriental, par exemple, une école primaire sur deux ne dispose pas d'une source d'eau potable sûre. À peine plus d'une sur trois dispose de toilettes. Grâce à l'Unicef et à ses partenaires, Elezete, 9 ans, dispose à maintenant de toilettes et de l'eau potable dans son école de Buburnaru.

• L'inclusion sociale

L'Unicef s'engage à lutter contre toute forme d'exclusion des enfants par la société. Un exemple ? Safa, 6 ans, originaire d'Alep, vit aujourd'hui dans le camp de réfugiés de Za'atari en Jordanie (photo ci-contre).



© UNICEF/NYHQ2013-1392/Noorari

1959

Le 20 novembre, l'Organisation des Nations Unies adopte à l'unanimité (78 États) la Déclaration des droits des enfants. Parmi ces droits : une protection spéciale pour se développer sur le plan physique, intellectuel, moral et social ; des soins spéciaux en cas de handicap ; l'éducation gratuite et obligatoire au moins au niveau élémentaire,... Ce texte énonce des principes, exprime des souhaits, trace un cadre référentiel, sans engager personne à s'y conformer. bit.ly/1j7TQL1

1973

La Convention 138 du Bureau international du travail, sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, demande aux États de n'autoriser l'emploi ou le travail d'adolescents dès l'âge de 16 ans qu'« à condition que leur santé, leur sécurité et leur moralité soient pleinement garanties et qu'ils aient reçu, dans la branche d'activité correspondante, une instruction spécifique et adéquate ou une formation professionnelle ». bit.ly/1j7TzaJ

1989

Le 20 novembre, les Nations Unies adoptent la Convention relative aux droits de l'enfant. 192 États s'engagent à modifier leurs lois, à les adapter au respect des droits reconnus et à se soumettre à un contrôle régulier de l'application correcte des principes de la Convention. La Belgique la ratifie le 16 décembre 1991. Trois États ne l'ont pas fait : la Somalie, le Sud-Soudan et... les États-Unis. bit.ly/XLzOb2

Grèvement blessée par un obus en septembre 2013, elle a perdu sa jambe droite. Aujourd'hui, elle va à l'école et fréquente un espace « ami des enfants » mis en place par l'Unicef et Save the Children.

• La nutrition

2 millions d'enfants ont reçu un traitement contre la malnutrition.

• L'éducation

57 millions d'enfants ont été privés d'école primaire, et 63 millions dans le degré secondaire inférieur.

• La protection

Entre 500 millions et 1,5 milliards d'enfants ont subi une forme de violence.

Source : www.unicef.be

Les recours, une voix au chapitre pour l'élève et ses parents

La législation a prévu que les parents ou les élèves majeurs puissent mieux comprendre ou contester une décision d'échec (ou de réussite avec restriction) prise par un conseil de classe. L'exemple de Lucie, un parcours parmi d'autres, illustre ces démarches.

Article 14

Les États parties respectent le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion.

Article 23

Les États [...] encouragent et assurent [...] une aide adaptée à l'état de l'enfant [...]. Elle est conçue de telle sorte que les enfants handicapés aient effectivement accès à l'éducation, à la formation.

Ce droit de participation des élèves et de leurs parents à des décisions pédagogiques nécessite de passer par différentes étapes obligées et relativement contraignantes. Pour Christophe Desagher, de la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel, elle a pour effet que l'élève se retrouve au niveau symbolique en attente, entre parenthèses, quant à son projet scolaire à venir ⁽¹⁾. Mais c'est le prix à payer pour un meilleur respect de l'article 12 de la Convention des droits de l'enfant.

Illustrons-le par un exemple. Lucie se voyait déjà en 5^e secondaire générale, en septembre. Mais en 4^e, son parcours a été chaotique : résultats en chute libre, journées d'absence injustifiées... Cela lui a valu des avertissements répétés dans le journal de classe et le bulletin, plusieurs convocations des parents par la direction et les enseignants. Un sursaut en fin d'année n'a pas suffi.

Le 26 juin, la décision du conseil de classe tombe : Lucie écope d'examens de passage consécutifs à cinq échecs en histoire, en géographie, en éducation physique, en sciences et en maths. Début septembre, elle réussit les trois premiers, pas les deux autres. Le conseil de classe décide d'une attestation d'orientation C (AOC) : elle devra redoubler. L'élève est partagée entre déception et sentiment d'injustice : à ses

yeux, d'autres, avec des cotes similaires, s'en sont mieux tirés...

Une procédure interne

Une décision sans appel ? Le décret Missions, en 1997, a prévu un ensemble de dispositions dans le cas où des décisions des conseils de classe sont mal comprises ou contestées ⁽¹⁾. Elles sont expliquées dans le règlement des études que Lucie et ses parents ont signé lors de l'inscription dans l'école.

Ce règlement, établi par le ministre dans le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et par le pouvoir organisateur dans l'enseignement subventionné, doit détailler les procédures d'évaluation, de délibération et de communication des conseils de classe, ainsi que les modalités de recours en cas de contestation.

En outre, une note glissée dans le journal de classe, début juin, avait rappelé la possibilité d'introduire une demande de conciliation auprès du chef d'établissement. Les parents de Lucie optent pour cette possibilité. Ils doivent faire vite : ils disposent de deux jours ouvrables après la communication des résultats pour mieux comprendre la décision de conseil de classe et, le cas échéant, réclamer le réexamen de la situation. Avant cela, ils demandent à consulter les copies d'examen en sciences et en maths, en présence des enseignants, s'ils sont disponibles. Et à recevoir une copie des motifs qui ont conduit le conseil de classe à prendre une décision d'échec. La

Fondamental et décisions parentales

Les parents de l'élève du fondamental (voire du 1^{er} degré différencié) ont-ils une part prépondérante dans les décisions qui influencent son cursus scolaire ?

1. Le maintien en 3^e maternelle
Un enseignant peut suggérer aux parents de maintenir l'enfant en 3^e maternelle. Si les parents l'acceptent, ils doivent demander une dérogation ministérielle. Ils fournissent une demande et des attestations d'avis de la direction de l'école et du CPMS à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire qui acceptera ou non la dérogation.

À noter que les parents qui veulent que leur enfant fréquente la 1^{re} primaire dès 5 ans accomplis, doivent réunir les mêmes documents. Ils décident de se rallier ou non aux avis, sans avoir besoin de la dérogation précitée.

2. L'année complémentaire en primaire

L'équipe éducative, en accord avec les parents, peut préconiser une année complémentaire. Et selon la même procédure que pour le maintien en 3^e maternelle, les parents peuvent demander une dérogation pour que leur enfant fasse une 8^e année primaire ⁽¹⁾.

3. Le refus d'octroi du Certificat d'études de base (CEB)

Les parents peuvent introduire un recours dans le cas où ils estiment, par exemple, qu'une école n'a pas suffisamment tenu compte des bulletins d'un élève qui a échoué ou qui n'a pas pu participer à l'épreuve externe commune ⁽²⁾.

⁽¹⁾ bit.ly/VHMcm1
⁽²⁾ bit.ly/1toBYNi



© PROF/FVB/Olivier Stourme

Les recours permettent, dans certains cas, de modifier une décision prise par un conseil de classe.

Commission de Protection de la Vie privée le précise : en tant qu'autorité administrative, les écoles, tous réseaux confondus, sont soumises au décret relatif à la publicité de l'administration. Elles doivent donc communiquer à un élève majeur ou à ses parents les données qui concernent l'élève sous une forme intelligible.

L'école aussi, doit faire diligence : la procédure interne doit être terminée dans les 5 jours qui suivent la délibération du conseil de classe de septembre. Le directeur réunit une nouvelle fois le conseil de classe qui maintient sa décision. Dans la motivation remise aux parents, le directeur cite des bases légales (le règlement général des études, par exemple), des éléments factuels, comme les échecs maintenus en 2^e session et des lacunes graves repérées dans son option tout au long de l'année. Il ajoute que l'échec en sciences montre que Lucie ne dispose pas des compétences requises pour aller dans l'année supérieure.

...et une procédure externe

Pas assez pour convaincre les parents : ils décident d'introduire une procédure de recours externe (qui ne suspend pas la décision du recours interne).

Ces parents ont alors dix jours pour constituer un dossier envoyé à l'administration de l'enseignement (service de la sanction des études). Ils y développent des arguments divers : des difficultés familiales, des résultats scolaires en progression au cours des derniers mois... Et, surtout, le fait que leur fille a décidé de s'orienter, au sein de l'école, vers une 5^e technique de transition option agent d'éducation. Elle y bénéficiera d'un horaire moins chargé en mathématiques et en sciences et technologie.

Il lui faudra pourtant attendre la fin du mois de septembre pour que la décision finale tombe. Le Conseil de recours considère que les lacunes de Lucie en sciences n'excluent pas une orientation dans toutes les options de 5^e année. Il réforme la décision du conseil de classe en transformant l'AOC en une attestation d'orientation B. Celle-ci restreint l'accès de Lucie à l'enseignement général et lui permet donc d'intégrer la classe de 5^e secondaire dans l'option choisie... ●

⁽¹⁾ DESAGHER C., *Conseils en cas de recours*, Les analyses de la Fapeo, 2011.

⁽²⁾ bit.ly/1uRij1K

Exclusions : et après ?

Une charte pour éviter la récidive

Madeleine Marchal est responsable de la commission des inscriptions dans le réseau libre, à Bruxelles, qui réunit des directeurs retraités travaillant à titre bénévole. « *Nous ne sommes pas juges dans la sanction, explique-t-elle. Nous aidons le jeune et ses parents à régler le problème d'orientation et d'exclusion.*

Après un entretien avec ces interlocuteurs, l'élève du 1^{er} degré (environ 60 % des cas d'exclusion concernent ce degré) est pris en charge durant trois séances par un coach. Celui-ci l'aide à s'exprimer sur les faits de renvoi et à formuler une charte destinée aux parents et au directeur qui l'accueillera. Ce travail d'accompagnement est important pour éviter une récidive.

Un des membres de la commission qui a travaillé dans un CPMS mène des entretiens avec les élèves de 3^e, 4^e et 5^e, dont l'orientation est plus complexe.

Les difficultés que nous rencontrons : réinscrire les jeunes dans des écoles déjà complètes ou qui, confrontées à des publics à problèmes, ne peuvent accepter une nouvelle inscription. Pas aisé non plus de placer des élèves qui récidivent ; nous collaborons avec des services liés à l'Aide à la Jeunesse, des services d'aide en milieu ouvert... Et si nécessaire, nous restons disponibles pour l'école qui accueille tout enfant renvoyé ».

Sanction scolaire ultime, l'exclusion d'un élève interroge à la fois le droit de participation et le droit de l'enfant à l'instruction.

Comme pour les recours contre les décisions du conseil de classe liées aux résultats scolaires des élèves, le législateur a voulu clarifier les règles du jeu dans le cas de faits graves justifiant des sanctions. L'objectif : permettre aux responsables des écoles de réagir rapidement, selon une procédure établie.

Le décret Missions ⁽¹⁾, complété ensuite par d'autres textes, a défini les faits graves de violence pouvant justifier l'exclusion et les sanctions et mesures à prendre qui en découlent. Ces informations doivent figurer dans le règlement d'ordre intérieur des écoles.

Une procédure particulière a aussi été établie. L'élève a le droit d'être entendu et de se défendre. S'il est majeur – ses parents ou les personnes responsables dans le cas d'un élève mineur – peuvent consulter le dossier disciplinaire tenu par l'école.

Un recours peut aussi être introduit auprès du ministre de l'Enseignement.

Des procédures ont aussi été établies pour que l'élève se voie proposer une inscription dans une autre école. Outre le CPMS, les commissions d'inscription jouent dans ce domaine un rôle important (lire ci-contre).

Un long parcours. Car aux dix jours ouvrables possibles d'écartement provisoire pendant la procédure d'exclusion définitive, peuvent s'ajouter le délai laissé au ministre pour statuer (quinze jours) et aux commissions d'inscription pour traiter le dossier (vingt jours). « *L'élève sortira souvent très fragilisé de cette épreuve car déscolarisé pendant des semaines*, explique Marc Bertrand, médiateur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. *Et s'il est majeur, plus aucune école n'est obligée de l'inscrire. La tentation de ne pas retourner à l'école sera d'autant plus grande que la démotivation aura gagné du terrain. L'exclusion scolaire se muera en exclusion sociale pour ce jeune sans CESS »* ⁽²⁾.

En 2012, l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, le Délégué général aux droits de l'enfant, le mouvement sociopédagogique Changements pour l'égalité et l'AMO Atmosphère ont émis des principes directeurs et recommandations pour mieux cadrer et limiter l'exclusion scolaire définitive ⁽³⁾. Parmi ces recommandations : durant la procédure d'exclusion, limiter l'écartement de l'élève et lui assurer un suivi éducatif en lui permettant de disposer des notes de cours, d'effectuer les travaux scolaires et de présenter les évaluations prévues. ●

Cette autorisation leur est accordée en vertu du décret relatif à la publicité de l'administration (dans l'enseignement officiel) et du principe du droit à la défense dans les écoles du réseau libre.

⁽¹⁾ <http://bit.ly/1rWMppf>

⁽²⁾ *Rapport annuel 2013* <http://bit.ly/YCOFCU>

⁽³⁾ *Exclusion scolaire définitive Principes directeurs et recommandations* <http://bit.ly/1tNoKfr>

Quand toute l'école construit la loi

Depuis six ans, l'Institut de la Sainte-Famille, à Schaerbeek, réunit élèves et enseignants dans un conseil de citoyenneté, espace de discussions et d'échanges.

C'est en 2008 qu'est né le projet de créer un conseil de citoyenneté, avec l'objectif de diminuer les incivilités, d'augmenter le bien-être et les résultats scolaires.

Au début de l'année scolaire, lors d'un mini-forum, chacune des 32 classes propose des règles pour vivre ensemble. Les éléments communs forment « la loi », présentée à tous lors d'une fête et affichée dans toute l'école. Chacun, jeune ou adulte, s'engage à la respecter. Ensuite, il s'agit de la faire appliquer à travers le conseil de citoyenneté où se retrouvent chaque semaine un élève par année (élu par ses pairs), un enseignant volontaire par degré, la directrice, un éducateur et le coordinateur.

Ce conseil fait respecter la loi dans les situations difficiles en mettant en place une logique de réparation, en proposant et en faisant appliquer punitions et réparations. Il encourage, voire aide des initiatives positives dans l'école : radio dans la cour de récréation, sensibilisation à la sécurité routière... Il accueille les nouveaux élèves et mène à bien un projet collectif annuel.

L'an dernier, c'était l'installation de bancs dans la cour de récréation. Précédemment, le projet choisi a abouti à un règlement modifié : désormais, les élèves peuvent utiliser le GSM de manière silencieuse (envoi de SMS, audition de musique avec des écouteurs durant les récréations). Et les adultes sanctionnent plus systématiquement les écarts à ce règlement (l'emploi du GSM en classe, par exemple).

« Le conseil peut proposer, mais pas décider, explique, Bruno Derbaix, son coordinateur. Les décisions sont encadrées par les adultes et le directeur a le droit de véto. Mais les enquêtes le montrent : beaucoup d'élèves estiment qu'ils

ont leur mot à dire, qu'ils sont dans une école où on les écoute. Et surtout où il est possible d'agir ».



M. Derbaix le précise : « Mettre en place ce conseil dans l'école suppose de relever trois défis. D'abord, instaurer un changement de culture. Car il y a, chez des enseignants, la peur de perdre leur position de maître dans leur classe, de devoir justifier aux élèves le bien-fondé de leurs choix, de devoir en faire plus et que l'innovation ait raison de l'expérience de certains. Et puis, il faut surmonter la difficulté de communication dans l'école pour éviter que le travail du conseil soit méconnu. Enfin, construire une réparation en lien avec une incivilité et permettant de servir de levier pour la collectivité prend plus de temps. Mais c'est un investissement car en contribuant à la pacification de l'école, cela amène fait une diminution à terme des incivilités et donc un gain de temps ». ●

Le label n'est qu'un début

L'école communale Naniot, à Liège, a rejoint le groupe des Écoles des droits de l'enfant. Un label qui marque l'ancrage et l'approfondissement de son projet.

Article 28

1. Les États reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier [...] :

- a) ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous ;
- b) ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement

secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin ;

c) ils assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de

chacun, par tous les moyens appropriés ;

d) ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles ;

e) ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire.

Sandrine Vanhaelen, institutrice en 5^e-6^e primaire, se souvient : « *L'étincelle, c'était voici deux ans, au Salon Éducation. Quand un responsable de l'organisation non-gouvernementale Plan Belgique nous a présenté le projet École des droits de l'enfant, nous nous sommes rendu compte que l'équipe éducative avait déjà parcouru une bonne partie du chemin. Et j'ai vu dans ce possible label l'occasion d'une reconnaissance du travail mené.* »

Souligner les points forts

Accompagnés par l'ONG, les quinze enseignants des classes maternelles et primaires ont commencé par dresser un état des lieux des initiatives déjà prises pour construire un « climat des droits de l'enfant ».

L'École Naniot a créé pour tous les élèves dès la 3^e maternelle des structures de participation : conseils de classe et de cycle chaque semaine (en alternance), conseils d'implantation et d'école une fois par mois. « *Je veille à ce que chaque élève, à tour de rôle, représente les autres dans ces deux derniers conseils* », explique M^{me} Vanhaelen. S'ajoute une procédure mise en place pour la gestion des conflits de manière informelle ou lors du conseil de classe. Chaque enfant sait qu'il ne passe pas devant « *un tribunal* », et que l'objectif est d'améliorer les relations. Et cela sans vouloir changer l'autre et en prenant conscience des conséquences de ses actes. Les élèves participent aussi à des ateliers philosophiques où

ils discutent de différents thèmes : injustice, droit à l'alimentation,...

Autre atout : un système d'évaluation essentiellement centré sur l'autoévaluation et la métacognition. « *Les élèves sentent qu'ils n'évoluent pas dans un milieu compétitif*, explique M^{me} Vanhaelen. *Ils savent qu'ils ont droit à l'erreur, osent exprimer leurs difficultés et demander de l'aide à l'enseignant ou aux autres élèves* ».

Un fil conducteur pour les activités

Une fois ce bilan réalisé, les enseignants ont participé à des ateliers de réflexion, des mises en situation,... Objectif ? Intégrer les droits de l'enfant dans les cours et dans la gestion quotidienne de l'école. M^{me} Vanhaelen : « *Plan Belgique nous a coachés en donnant des conseils, des méthodes, des outils (livres, jeux,...)* ».

Cette phase du travail a montré aux enseignants que le système de représentations aux conseils de classe porte ses fruits : les enfants de maternelle connaissent déjà leurs droits. Elle a aussi abouti à donner un véritable fil conducteur aux activités organisées dans l'école. Par exemple lors de la semaine de la solidarité, qui réunit tous les élèves en groupes verticaux, l'accent a été mis sur les droits de l'enfant. Ils y ont créé des pictogrammes affichés dans l'école, une chanson, des œuvres d'art, un spectacle,...

Dans plusieurs cours, dont les ateliers philosophiques, un lien plus systématique a été tracé vers les droits de l'enfant. Les enfants ont ainsi réalisé des recherches sur ce qui se

Devenir une École des droits de l'enfant

Depuis 2010, le label *École des droits de l'enfant* peut être accordé à une école accordant une place privilégiée aux droits de l'enfant, dans son fonctionnement et dans le cadre des activités quotidiennes et concrètes.

Le projet rassemble en Fédération Wallonie-Bruxelles quatre ONG : Plan International, Djapo (éducation à la citoyenneté mondiale et au développement durable), Geomoun (soutien de projets axés sur les droits de l'enfant et de la femme), Kiyo (coopération au développement) ; et le Délégué général aux droits de l'enfant.

Les quatre ONG proposent aux équipes pédagogiques de faire un bilan de ce qui existe déjà dans l'école en matière de respect des droits de l'enfant. Ensemble, enseignants et partenaire établissent un plan d'action.

Puis les équipes prennent des initiatives, accompagnées pendant deux ans par le partenaire. Celui-ci peut offrir conseils, méthodes et matériel pédagogique (dossiers pour enseignants, carnets destinés aux élèves,...) qui peuvent être téléchargés ou commandés en ligne.

Après l'obtention du label, les écoles sont invitées à partager leur expérience, leurs projets, à faire circuler les bonnes idées en envoyant textes et photos.

<http://ecoledroitsenfant.be>



Pas peu fiers, les élèves de l'école Naniot, d'arborez le label fraîchement décerné.

passé au-delà des frontières, abordé notamment les thèmes du travail des enfants, des mariages forcés,... « *En évitant les stéréotypes, précise M^{me} Vanhaelen. En se demandant ce qui fait finalement que les enfants sont respectés et heureux. Et lorsque certains projets ou points concernant la gestion de la classe étaient discutés au conseil de classe, l'accent a été mis plus systématiquement sur des articles de la Convention* ».

Et après ? « *Ce n'est qu'un début, répond l'enseignante. Nous avons un cahier des charges, des outils, une image à tenir pour*

les années à venir ». Mais avant cela, une vingtaine d'élèves et d'enseignants de l'école iront partager leur expérience avec les autres écoles labellisées ⁽¹⁾. Ce sera à Bruxelles, le 20 novembre, date anniversaire de l'adoption de la Convention des droits de l'enfant. ●

⁽¹⁾ Les autres écoles labellisées sont l'école communale Raymond Devos (Mouscron), les écoles Intégrée et Singelijn (Woluwe-Saint-Lambert), et les écoles primaires De Zonnewijzer (Bruxelles), Het Prisma (Gand) et De Kleine Prins (Menin).

On le soupçonne de vol : puis-je fouiller son cartable ?

Pour bien fonctionner, l'école demande à ses élèves de lui confier des données personnelles. Leur traitement exige des conditions définies par la loi sur la Vie privée. PROF recueille les précisions d'Eva Wiertz, porte-parole de la Commission de la Protection de la vie privée.

PROF : Qu'est-ce que les données à caractère personnel ?

Eva Wiertz : Ce sont des données concernant une personne par lesquelles elle peut être identifiée ou identifiable : nom, prénom, adresse, photo, courriel, empreinte digitale,... Un badge nominatif aussi, par exemple. Leur traitement, c'est toute opération éventuelle qu'on leur applique : collecte, utilisation, gestion ou communication.

Qu'est-ce que la loi Vie privée ?

Depuis 1992, la loi Vie privée définit de quelle manière et dans quelles circonstances des données personnelles peuvent être traitées ou transmises. Elle liste les droits et obligations de la personne dont les données sont traitées et ceux du responsable du traitement lui-même.

Tout accès aux données scolaires est considéré comme un traitement. En principe, il nécessite comme tel une déclaration à la Commission. Mais les écoles en sont exemptées pour les traitements effectués en vue de gérer leurs relations avec

leurs élèves ou étudiants : administration, encadrement, discipline, évaluation. Certains cas particuliers exigent, eux, une déclaration, comme la vidéo-surveillance.

Qui est responsable du traitement ?

Toute personne qui décide de traiter des données en est responsable. Le pouvoir organisateur et la direction le sont. Un enseignant peut aussi l'être. S'il anime une page Facebook de classe, par exemple. Depuis qu'on est entré dans l'ère informatique, le traitement, plus facile, se multiplie. C'est devenu important de reprendre les grands principes de protection de la vie privée dans le règlement d'ordre intérieur (ROI) de l'école et de

le faire signer par les parents et les élèves. Ils marquent ainsi leur adhésion à un contrat.

Il faut respecter des conditions...

Dans certains cas, on peut invoquer un fondement juridique : une convention d'adhésion, comme le ROI, une obligation ou une autorisation légale, l'intérêt général ou un intérêt privé légitime. Dans d'autres cas, l'école devra se baser sur le consentement de l'élève et/ou de ses parents.

La finalité du traitement doit être précise et précisée. Et les données traitées doivent être proportionnelles à cet objectif. Pas besoin de connaître l'orientation sexuelle de l'élève dans un but pédagogique, par exemple. Ni d'enregistrer des données judiciaires.

L'élève et ses parents ont le droit d'accéder aux informations enregistrées le concernant et d'en contrôler l'exactitude (lire en pages 20-22). Et on ne peut pas les transmettre à un tiers, sauf si lui (ou ses parents) vous y autorise(nt) spécifiquement ou si cette communication repose sur une autorisation ou une obligation légale. Si un enseignant dispose d'indices ou de confidences qui indiquent la maltraitance d'un enfant, son intérêt vital face à des problèmes psychiques ou physiques peut justifier la transmission d'informations.

Selon la loi, une fois l'objectif atteint, on ne peut pas continuer à conserver les données des élèves. Mais elle ne précise pas le délai de conservation.

Enfin, on doit veiller à ce que des personnes non autorisées ne puissent pas accéder aux données à caractère personnel des élèves. Ainsi, il ne faut pas que toutes les personnes travaillant à l'école y aient accès. Par exemple, un badge nominatif avec photo pour les participants à un voyage scolaire avec le nom de l'élève et de l'école peut se justifier. Mais il ne doit pas contenir le numéro de téléphone et l'adresse de l'enfant.



© Pixel Embargo / coco / Fotolia.com

Abordons quelques cas d'espèces.

Une école livre des données relatives à ses élèves à une école supérieure...

Si on a l'accord des personnes concernées, pas de problème. Sinon, il vaut mieux s'abstenir.

Un professeur s'oppose à l'édition de ses coordonnées sur un calendrier scolaire...

On ne peut diffuser ses données sans son accord.

Si l'école utilise des photos d'élèves...

Une circulaire rappelle les règles à suivre dans tous les réseaux ⁽¹⁾. Avant de publier une photo où un élève de l'école est clairement reconnaissable, il est nécessaire d'obtenir au préalable l'accord explicite et écrit de ses parents, si l'élève est mineur, ou de l'élève, si celui-ci est majeur. S'il a plus de douze ans, il est recommandé de recueillir à la fois son consentement et celui de ses parents. Il est dès lors utile de récolter l'accord des personnes concernées sur un document proposé en début d'année scolaire, avant toute prise et/ou diffusion de clichés des élèves. Ce document ou un article du ROI précisera le canal de diffusion, le contexte dans lequel seront prises les photos et qui y aura accès.

Pour un cas particulier, il est souhaitable de redemander l'accord de l'élève et de ses parents. Dans le cadre d'une activité de classe, c'est permis. Il est cependant conseillé d'en informer les parents. Si les images devaient

sortir du cadre strictement pédagogique (mise en ligne par exemple, même sur le site de l'école), le consentement des élèves et de leurs parents est requis.

Le chef d'établissement ou son délégué veut fouiller des casiers mis à disposition des élèves...

Il faut un indice objectif.

Lors d'un voyage scolaire, les enseignants ont des indices de consommation importante d'alcool chez les élèves.

Peuvent-ils les fouiller ?

Il en va de l'intérêt du groupe.

Un élève est présumé avoir volé un GSM.

Peut-on fouiller son cartable ?

La présomption de vol peut être un indice suffisant, mais cela dépendra du contexte. La protection de la vie privée doit être respectée sans constituer un obstacle par lequel l'école ne pourrait plus faire fonctionner son autorité.

La CPVP peut-elle aider les écoles à corriger éventuellement leur ROI ?

Elle gère deux sites qui peuvent les aider : www.privacycommission.be et www.jedecide.be. ●

⁽¹⁾ Circulaire n°2493 du 7 octobre 2008. Dans les écoles de Wallonie-Bruxelles Enseignement, les circulaires du 19 juillet 2001 et du 11 avril 2005 lient le droit de prendre des clichés pour un photographe à l'obtention d'une accréditation.

La fouille ? Prudence !

Pour ce qui relève d'une fouille éventuelle, les experts des réseaux que nous avons consultés sont plus circonspects que la Commission de la Protection de la vie privée (lire ci-contre).

Pour Nathalie Dasnoy, du Service juridique du Segec, la règle générale est de ne pas fouiller. « La fouille relève de la police, précise-t-elle. Mais, elle peut se justifier, s'il existe un soupçon de danger. Par exemple, si un élève en voit un autre entrer à l'école avec un couteau et prévient un éducateur. Par ailleurs, il vaut toujours mieux demander à l'élève d'ouvrir son cartable, son casier ou de vider ses poches ».

Fabienne Poliart, attachée au Service général du réseau organisé, est aussi très nuancée. Selon elle, tant pour le casier mis à disposition, que pour le sac, le cartable, la chambre d'internat, une fouille ne peut avoir lieu qu'avec le consentement de l'élève et en sa présence. « Pour un mineur, il faut le consentement des parents, poursuit-elle. À défaut de ce consentement, il faut faire appel aux services de police qui procéderont au contrôle. Dans les deux cas, il faut avertir les parents. Le contrôle du casier ne pourrait éventuellement être envisagé que s'il est destiné à un usage précis (maintenir l'hygiène et la salubrité des locaux, assurer la disponibilité du casier,...) autre que la fouille des effets personnels des élèves. Il convient de mentionner clairement dans le ROI et dans l'éventuelle convention de mise à disposition cette possibilité. Pour ce qui concerne les incidents lors des voyages scolaires, les écoles sont souvent démunies face à un vide juridique. Cette question est sur notre table de travail ».

Pour corriger un ROI

Pour affiner son règlement d'ordre intérieur (ROI) par rapport à la protection de la vie privée, une école trouvera des ressources auprès de son réseau.

Le site de l'enseignement catholique, par exemple, met à disposition entre autres un *Plan commenté en vue de l'élaboration d'un règlement d'ordre intérieur dans l'enseignement secondaire ordinaire* et un *Plan commenté en vue de l'élaboration d'un règlement d'ordre intérieur dans l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé*. Nathalie Dasnoy, conseillère au Service juridique : « Ces documents offrent des modèles à suivre, non cadencés. Dans notre réseau, chaque école détermine ses règles de vie commune de façon indépendante. Au besoin, le Service juridique apporte son avis et son expérience ».

Autre exemple, pour les écoles de Wallonie-Bruxelles Enseignement, la circulaire 3974 du 24 avril 2012 est la principale référence. Le Service général de ce réseau fournira aussi au besoin d'autres textes plus spécifiques. « Lorsqu'une de nos écoles corrige un ROI, elle le fait en concertation avec son Conseil de participation, son Comité de concertation de base (Cocoba), qui représente son personnel, explique Fabienne Poliart, attachée au Service général. Je le lis en première lecture avec l'aide de notre juriste Héloïse Bocaux, voire le Centre d'Expertise juridique de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour être effectif, le ROI doit être entériné par le ou la Ministre de l'enseignement obligatoire ».

Pour en savoir plus sur ce point et sur les droits de l'enfant, le lecteur trouvera une sélection de ressources en marge de la version électronique du magazine. www.enseignement.be/prof

Sans travail collaboratif, on n'arrivera à rien

Dans cette rubrique, notre invité développe le regard qu'il pose sur l'enseignement. La parole à Bernard De Vos, Délégué général aux droits de l'enfant.

Gratuité de l'école, alliance éducative entre école et famille, collaboration entre enseignants, participation des élèves : voilà les chevaux de bataille de Bernard De Vos.

PROF : Que serait pour vous l'école idéale ?

Bernard De Vos : Une école inclusive, solidaire, qui fait des différences de chacun des richesses, qui prône la réussite pour tous.

Notre école cultive la relégation. Échecs successifs et exclusions mènent vers l'enseignement qualifiant qui devrait être une filière d'excellence, et vers le spécialisé. Dès le début de mon mandat, j'ai reçu des plaintes de parents : des enfants ayant un retard culturel parce que leurs parents connaissent mal la langue ou les codes de l'école se retrouvent dans l'enseignement spécialisé, sans souffrir d'une pathologie quelconque.

Ce que je mets en cause, c'est le système basé sur la mise en échec. Pas la compétence des acteurs : avec les meilleures intentions du monde, ils orientent des élèves vers le spécialisé, estimant que l'enseignement ordinaire serait une boucherie pour eux. Or, selon les signalements auprès de la Direction générale de l'enseignement obligatoire, on exclut largement plus dans le spécialisé que dans l'ordinaire.

Donc, sauf à penser que l'enseignement spécialisé exclut des enfants souffrant de réels handicaps, les premiers exclus sont sans doute ceux pour qui on croyait bien faire mais qui sont restés dissipés, indisciplinés, ou à qui on n'a pas fait aimer l'école. Et pour retrouver une place par la suite, pour éviter la déscolarisation complète, c'est encore plus la rame !

Votre institution, en collaboration avec la ligue des droits de l'enfant, anime un groupe d'acteurs de tous horizons qui réfléchit à ce que pourrait être l'école idéale. Pourriez-vous lever un coin du voile ?

Il ne s'agit pas de LA solution mais de suggestions à débattre avec les acteurs du système. Elles devraient se retrouver bientôt sur un site collaboratif.

Une condition pour avancer, c'est l'alliance éducative entre famille et école. Aujourd'hui, des parents rejettent la responsabilité des échecs de leurs enfants sur les enseignants. Pour ceux-ci, des parents manquent à leur mission d'éducateurs.

École et famille ont fonctionné longtemps au même rythme et avec les mêmes valeurs. Internet, qui met les savoirs à la portée de tous, a accentué le déclin de l'autorité du maître. Il y a des pistes pour s'adapter à ces changements : favoriser les TIC et la classe inversée, où le rôle de l'enseignant migre vers celui d'un coach.

L'école prétend réussir avec des jeunes qui représentent une somme d'individus. Si on n'applique pas le travail collaboratif dans les classes, on n'arrivera à rien. Mais les partages entre professeurs sont eux aussi quasi inexistant. Comment y arriver avec les horaires et les bâtiments tels qu'ils sont conçus ? Et comment alors espérer une collaboration de qualité avec les autres acteurs scolaires (CPMS, médiateur,...) si l'enfant est en difficulté ?



Le rapport à l'autorité scolaire doit aussi évoluer. Alors que le modèle familial a changé – on y privilégie la négociation –, le jeune a peu à dire à l'école. Le passage d'un système à l'autre plusieurs fois par jour peut relever de la maltraitance.

Le changement est jouable si on installe une *Pax romana* pendant dix ans sur un socle commun aux programmes des partis politiques, si l'on modifie le système et si l'on forme les enseignants à la collaboration et à la participation. D'autres pays y sont arrivés.

Que devrait faire l'école pour améliorer les droits de l'enfant et l'accès pour les publics défavorisés ?

La priorité des priorités, c'est la gratuité. Quand un enfant est porteur du message de la précarité des parents chaque fois qu'il apporte quelques euros pour un dîner, des photocopies,..., cela devient de la pollution pédagogique. Sans parler de certaines pratiques comme la liste des mauvais payeurs aux valves...

On me dira : « *L'accès est gratuit, c'est le service qui est payant* ». Cela ne change rien. Cela ne marche pas. Ou en tout cas, pas assez vite. Il faut tendre vers le plus de gratuité possible pour avoir moins de ségrégation et de relégation.

Quelles mesures urgentes une école lambda pourrait-elle mettre en place ?

D'abord, d'œuvrer à une alliance éducative, notamment en organisant des moments de contact positif avec les parents : petit déjeuner ou journée complète en classe,...

Je travaillerais aussi le rapport à l'autorité. Pourquoi ne pas proposer dès la rentrée des jeux de rôles sur le règlement d'ordre intérieur pour que chacun le comprenne et en intègre le sens et l'utilité ? Aujourd'hui, la plupart des élèves et des parents le signent sans le lire, alors qu'il représente un élément essentiel pour cadrer les relations tout au long de l'année scolaire.

Enfin, j'intégrerais en classe des outils informatiques modernes pour aller vers un apprentissage plus collectif et plus collaboratif.

Vous défendez les droits de l'enfant. Mais que diriez-vous aux enseignants qui estiment qu'élèves et parents ont aussi des devoirs à assumer et ne le font pas toujours suffisamment ?

Je constate qu'il y a un effet miroir. Des enfants dont les droits sont respectés, dont les parents épaulent les enseignants et assurent leur rôle d'éducateurs, finiront par adopter naturellement un comportement positif et constructif face aux devoirs qu'impose la vie en société. À contrario, c'est à ceux qui se sentent exclus, rejetés, stigmatisés, qu'il faudra souvent rappeler les devoirs.

Vous avez souhaité devenir membre de la Commission de pilotage du système éducatif ? Pourquoi ?

Je pense qu'il faut éviter de faire peser le dysfonctionnement du système scolaire sur les individus et agir plutôt là où se décident les réformes. Je crois pouvoir y apporter le bagage accumulé en tant que Délégué général aux droits de l'enfant, le fruit de nombreux contacts et projets menés avec de nombreuses associations partenaires de l'école.

Un souvenir d'école qui vous a marqué ?

Cela remonte à mes 12-13 ans, à l'Institut Saint-Stanislas, à Etterbeek. Un enseignant, Michel Franken, brillant, exigeant, interrompait les apprentissages pour prendre le temps de discuter avec nous, nous faire jouer au basket (qu'il adorait). Au cœur d'un système scolaire classique, il nous ménageait des temps de respiration, comprenait nos besoins, respectait nos rythmes. ●

Propos recueillis par **Patrick DELMÉE**
et **Catherine MOREAU**

EN DEUX MOTS

Éducateur spécialisé, détenteur d'une licence spéciale en Islamologie et Sciences orientales, Bernard De Vos a d'abord travaillé avec des adolescents à l'hôpital psychiatrique La Petite Maison, à Chastre.

En tant que responsable logistique pour Médecins Sans Frontières, il a séjourné en Irak, en URSS, en Yougoslavie,...

Directeur de l'ASBL Samarcande, service d'aide aux jeunes en milieu ouvert, puis de l'ASBL SOS-Jeunes-Initiatives Jeunesse, il a été à l'origine des projets Solidar@ité (année citoyenne), Synergie 14 (accueil des mineurs étrangers non accompagnés) et de Seuil (service d'accrochage scolaire).

Depuis 2008, il est le Délégué général aux droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Énergie

Francetvéducation propose un dossier « Énergies et ressources naturelles ». On y trouve *2020energy*.

Ce serious game aborde pour les 14-18 ans les problématiques liées à l'énergie au travers de missions, en tenant compte de l'économique, de l'environnemental et du social.
bit.ly/1s7s5gg

Outils libres en ligne

Grâce à Framapad, vous écrirez vos PV de manière collaborative et simultanée. www.framapad.org. Framadate permet de planifier une réunion ou organiser un vote. www.framadate.org. Framacalc est un tableur en ligne. www.framacalc.org

TBI en ligne

Divers sites permettent d'utiliser un tableau blanc en ligne. Et notamment Stoodle (<http://stoodle.ck12.org/>), Cliquer sur « Launch a classroom », PixiClip (www.pixiclip.com/beta/), i3LEARNHUB (i3LEARNHUB Beta [Version](#)).

Claroline connect

La migration des plateformes utilisatrices de Claroline et de Spiral vers Claroline connect est prévue pour septembre 2014. Cette nouvelle plateforme propose une approche par problèmes, transversale à plusieurs cours et vise le développement de compétences. Elle tient compte des bases de données de ressources extérieures partagées au travers des universités numériques thématiques (UNT), voire des MOOCs. Elle est testable en ligne : <http://dev.claroline.net>

Outild1.net

Conçu par une équipe du Segec comme un passeur d'idées, de dispositifs et d'outils sur le 1^{er} degré, ce site permet de réfléchir autour de l'hétérogénéité du public et la différenciation de ses approches. Il propose des pistes réalisables et favorise le travail collaboratif des enseignants. www.outild1.net

La physique sur grand écran

Avec des moyens numériques, une enseignante de Soignies rend ses expériences de physique plus visibles et mieux compréhensibles.

Dans son laboratoire, la professeure de physique, Marialena Angelaki, réalise une expérience. Un capteur de rotation mesure les oscillations d'un pendule, transmet les informations par une interface et un logiciel spécifique à un ordinateur. Connecté via wifi à un projecteur, il envoie sur un écran des images en direct, visibles jusqu'au fond du local. Cela fait partie du matériel commandé par son école, l'Athénée royal de Soignies, grâce à son projet *École numérique* ⁽¹⁾.

D'une part, des capteurs, un stroboscope, un microphone, un capteur de déplacement à laser... aident à mesurer une série d'expériences très fines. Cela permet de couvrir le programme de 4^e sur les mouvements rectilignes et une bonne partie de celui de 6^e (collisions, oscillations, ondes, acoustique, vitesse de la lumière...). « *La transposition manuelle des mesures en graphiques reste une bonne méthode au 2^e degré*, explique M^{me} Angelaki. *Au 3^e, ce matériel-ci réalise automatiquement mesures, tableaux, graphiques, modélisations et exploitations de graphes...* Nous gagnons du temps. À réutiliser autrement ».

D'autre part, un visualisateur permet d'enregistrer des expériences et de les visualiser sur écran via un projecteur. « *Un bon outil quand on n'a qu'une heure avec certains élèves. J'utilise encore le rétroprojecteur, mais on ne voit que des ombres* ».

« *Je ressentais le besoin de rendre les expériences plus visibles et mieux compréhensibles, de préparer mes élèves à ce qu'ils trouveront dans l'enseignement supérieur. Le bilan est positif. Les élèves sont plus enthousiastes. Mais je n'ai pas assez de recul pour savoir si cela se traduit dans leurs résultats. De plus, j'espère susciter des vocations scientifiques* ».

École numérique a été une belle opportunité. Néanmoins, le projet prend du temps : 8 h en moyenne par semaine. Quatre sont attribuées à l'école par la Fédération Wallonie-Bruxelles, quatre sont prestées bénévolement. Elles suffisent à peine pour maîtriser le fonctionnement

du matériel et les aspects numériques du projet (logiciels, connectivité, compatibilité des fichiers). Pour le coup, le visualisateur reste abordable (entre 400 et 800 €). Le matériel numérique, lui, est cher « *Il faut cibler en fonction de ses besoins et de l'amortissement* ».



Du matériel de pointe, pour susciter des vocations scientifiques.

Ce projet est aussi une source d'interdisciplinarité : « *La parabole abstraite mathématique devient ici le résultat réel de l'observation du déplacement d'un mobile en accélération, par exemple* ». Et une partie du matériel est utilisable en biologie et en chimie.

Enfin, trois élèves volontaires ont réalisé la vidéo d'une expérience, placée sur Édutube ⁽²⁾ et filmée par l'Athénée royal de La Louvière. « *L'an prochain, nous travaillerons davantage sur l'expérimentation du matériel par les élèves, la présentation à des classes plus jeunes et la mise en ligne des enregistrements. Et j'envisage de commencer du e-learning. De plus, j'ai rentré un nouveau projet au 3^e appel École numérique* ».

Patrick DELMÉE

⁽¹⁾ www.ecolenumerique.be/qa/les-laureats-2013-2014

⁽²⁾ www.edutube.be/projet.php?pr_id=213

J'aime relever des défis

Céline Gobert enseigne à des élèves sourds en intégration dans une classe primaire bilingue langue des signes/français, à l'Institut Sainte-Marie, à Namur.

PROF : Pourquoi le choix d'enseigner ?

Céline Gobert : Aussi loin que je me souviens, j'ai toujours voulu amener les enfants à découvrir, à poser des questions, à réfléchir. Contre vents et marées – mes professeurs m'orientaient vers les sciences et les maths –, j'ai fait des études d'institutrice maternelle à la Haute École Roi Baudouin, à Braine-le-Comte.

Et pourquoi enseigner à des élèves sourds ?

Parce que j'aime relever des défis. Ce qui m'a influencée ? Des stages dans l'enseignement spécialisé, une rencontre, à 14 ans, avec une personne aveugle et sourde qui arrivait à communiquer avec son entourage... J'ai fait une année d'orthopédagogie en haute école, puis une formation en langue des signes, en promotion sociale. Depuis huit ans, j'ai la charge d'une des classes bilingues créées par l'ASBL École et surdité, à la Communauté scolaire Sainte-Marie, à Namur.

Vous y donnez tous les cours ?

Oui, sauf le cours de langue des signes donné par un maître spécial et le cours de gym. J'enseigne les maths et l'éveil à quatre élèves sourds intégrés en 4^e primaire. Je donne cours en même temps que la co-titulaire de la classe (puisque'il s'agit de faire acquérir les mêmes compétences à tous) et je traduis les échanges entre tous les élèves.

Le français est enseigné à part car les méthodes ou l'ordre des apprentissages sont trop différents. Un exemple : les élèves entendants apprennent à conjuguer le présent et le futur en 3^e et le passé composé en 4^e. Mais ce dernier temps, ils l'utilisent naturellement dans le langage oral. Comme ce n'est pas le cas pour des enfants sourds, je leur apprend le passé composé en 3^e.

Le plus difficile, c'est d'adapter mon enseignement à des enfants sourds aux profils différents. Il y a des enfants oralisants qui maîtrisent la langue orale et dont les implants auditifs fonctionnent bien. Mais leur surdité

les empêche de percevoir certaines nuances, comme la terminaison de mots. Pour les profils mixtes, qui ne maîtrisent pas bien le français et la langue des signes, il faut structurer la langue. Enfin, pour les signants, souvent nés de parents sourds, le français doit être appris comme une langue étrangère.

Pour s'adapter à chaque enfant, il faut doser en proportions variables la langue des signes, le Langage Parlé Complété (le français soutenu visuellement au niveau du visage pour aider à la lecture sur les lèvres) et le français langue étrangère.

Travailler au sein d'un tel projet suppose du travail en équipe...

Bien sûr. D'abord, pendant les heures d'éducation physique, les pauses de midi,... je travaille avec la co-titulaire, Élise Depiereux. Nous formons un couple pédagogique qui se construit dans la confiance mutuelle.

Ensuite, une fois par semaine, les quatorze enseignants bilingues du fondamental se rencontrent et échangent sur des problèmes d'ordre pédagogique. Cela permet l'évaluation régulière des enfants et de la méthode. Enfin, avec les enseignants du secondaire, nous participons une fois par mois à un groupe de recherche mis en place par les Facultés universitaires de Namur. Ce groupe réunit des personnes-ressources (locuteurs, professeurs de langue des signes, interprètes). Nous y apportons les questions linguistiques rencontrées dans notre pratique quotidienne. Par exemple comment exprimer le conditionnel présent en langue des signes.

Ce qui vous plaît dans ce métier ?

C'est qu'on est dans la remise en question permanente. Et puis, cela fait plaisir de voir les enfants sourds devenir bilingues, communiquer, se construire en fonction de leurs capacités et de leurs limites, être reconnus et respectés. Les entendants les côtoient naturellement et peuvent même apprendre la langue des signes lors d'activités parascolaires. ●

Propos recueillis par **Catherine MOREAU**



L'aménagement du territoire vu de la classe

Enseignants en géographie au Collège Saint-Louis, à Liège, Jean-François Close et Mélanie Hussin font réfléchir leurs élèves aux enjeux de l'aménagement du territoire.

Sur des cartes montrant l'évolution de l'espace bâti de 1775 à nos jours, la zone d'habitat prend progressivement ses aises à Liège. De quoi faire réfléchir et réagir ces élèves de 6^e secondaire, option sciences et maths fortes et de technique de transition orientation sciences sociales éducatives. Là où autrefois les champs s'étendaient à perte de vue, il a fallu prévoir des routes, des centres commerciaux, des écoles,... Avec des conséquences bien sensibles. « *Venir en voiture depuis Theux jusqu'au quartier du Longdoz, cela prend presque une heure le matin !* », observe une élève.



« Le concept d'aménagement du territoire est bien présent dans le cours de formation géographique et sociale (2 h) de 6^e secondaire, explique Jean-François Close, professeur de géographie. Il s'agit, de préférence à partir d'images ou de cartes, d'analyser une question d'organisation de l'espace en Belgique ou en Europe. Pour cela, on observe l'évolution des facteurs de localisation des différentes activités agricoles, industrielles et de services, les conflits d'intérêts spatiaux, les fondements d'une gestion rationnelle de l'environnement, les politiques d'aménagement,... Cela répond à une compétence que nous nous efforçons de développer chez nos élèves depuis la 3^e et qui est l'aboutissement de l'ensemble des apprentissages du cours : prendre une position personnelle argumentée ».

Du jeu au terrain

Jean-François Close, comme sa collègue Mélanie Hussin, commencent par proposer à leurs élèves répartis en équipes le jeu *Urbanistes en herbe* créé par la Haute École Léonard de Vinci et la Fondation wallonne. Les rhétoriciens sont chargés d'aménager un espace en répondant aux besoins créés par l'arrivée d'une centaine de nouveaux habitants dans une commune. Ils doivent donc se poser les questions : où et comment les loger, prévoir leurs déplacements, leur donner du travail et leur garantir un accès à la formation, aux loisirs et à la consommation... ? Le tout en respectant des contraintes budgétaires et d'aménagement durable.

Place, ensuite, à la confrontation avec la réalité de terrain. « J'ai demandé à mes élèves de rechercher divers documents, puis de présenter dans un diaporama PowerPoint un projet urbanistique liégeois (l'Esplanade des Guillemins, la Cité Miroir, l'éco quartier du Sart-Tilman, par exemple). En l'état actuel, les aspects positifs et négatifs du projet », détaille Mélanie Hussin. Une autre classe de 6^e a collaboré,

à l'aide de maquettes, d'un Power Point et de photos, au projet de réaménagement du Parc de la Chartreuse. Ils ont répondu ainsi à l'invitation du Lepur, centre de recherche sur la ville, le territoire et le milieu rural, de l'Université de Liège.

Les citoyens de demain

La réflexion sur l'aménagement du territoire fait aussi partie de l'évaluation des élèves en fin d'année. Jean-François Close leur demande d'analyser l'origine et les changements engendrés par la création du complexe commercial Médiacité, voici quelques années, dans le quartier de l'école. Puis chaque élève doit choisir un aménagement réalisé en Belgique ou à l'étranger, et rédiger un article pour une revue « grand public ». Il y détaille, de manière impartiale, la genèse du projet, les variantes possibles, les acteurs, les enjeux, les avis positifs et négatifs (celui des promoteurs, des groupes d'opposants,...) Il y ajoute des cartes à l'échelle présentant l'implantation prévue ou réalisée, des images « Google earth » situant les composantes du projet et son intégration dans le milieu, des photos référencées,...

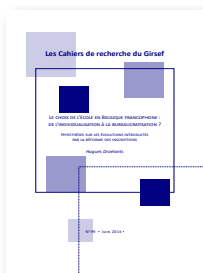
« Initier nos élèves à l'aménagement du territoire, c'est pour nous une démarche citoyenne : ces jeunes sont majeurs ou sur le point de l'être. Ils seront sans doute vite amenés à être actifs au sein de groupes de pression ou de comités de quartier. Le Gouvernement wallon n'a-t-il pas, récemment, proposé à chacun de donner son avis sur le Schéma de développement régional qui doit dessiner le territoire wallon d'ici 2040 ? Nous avons présenté en classe les grandes lignes de ce document ». •

Catherine MOREAU

POUR ALLER PUS LOIN

- Les six Maisons de l'Urbanisme de Wallonie proposent des outils pédagogiques, des animations à destination des élèves et des formations pour les enseignants bit.ly/TeXQ0s
- Le jeu *Urbanistes en herbe* est disponible gratuitement dans les Maisons de l'Urbanisme et les Centres d'information et d'accueil de la Wallonie (0800 / 11 901). *Territoires durables*, un module d'apprentissage pour les élèves du secondaire supérieur permet de travailler la démarche d'observation et la lecture de cartes à différentes échelles.
- Le site internet du Service public de Wallonie propose un dossier pédagogique sur le Schéma de développement de l'espace régional, un power-point qui l'explique aux élèves, et plusieurs ressources (manuels scolaires, atlas de référence, CD,...). bit.ly/ligleDy
- « Aménagement du territoire ou territoire à aménager », dossier paru dans la revue *Symbioses*. bit.ly/1uKnJM
- La Conférence permanente du développement territorial propose en téléchargement les *Atlas du paysage de Wallonie*. bit.ly/U14wdX
- Ce même site regorge de ressources intéressantes, notamment concernant la densité résidentielle à Bruxelles (bit.ly/UTx9Q6), la politique de retour en ville, en Wallonie, ... (bit.ly/1qlaeHE)

Le choix de l'école en Belgique francophone



DRAELANTS H.,
Les choix de l'école en Belgique francophone : de l'individualisation à la bureaucratisation ?, Cahiers de recherche du Girsef, numéro 99, juin 2014.
www.uclouvain.be/girsef

Attention : terrain miné ! Chercheur au Girsef, Hugues Draelants émet l'hypothèse que la réforme des inscriptions en 1^{re} secondaire renforcerait les inégalités. Les familles socialement favorisées seraient en effet plus à même de développer des stratégies permettant coûte que coûte d'inscrire leur enfant dans l'école qui leur convient le mieux.

Sans défendre « l'ancien système », l'auteur relève que « le choix passait par une rencontre et des échanges avec la direction et les professeurs de l'établissement envisagé [...]. Le processus [...] pouvait se lire comme la recherche d'un appariement social ». Aujourd'hui, il consiste à « classer des établissements par ordre de désirabilité sur un formulaire... »

Or, le système actuel « fait comme si les établissements étaient substituables et hiérarchisables

[...], ce qui n'est pas vécu comme tel par un certain nombre de parents ». Tous ne sont pas prêts à renoncer à individualiser leur choix d'établissement et « certains font preuve d'une détermination à individualiser leur choix à tout prix ». Au prix parfois de stratégies coûteuses au propre comme au figuré, ce qui n'est pas accessible à toutes les familles...

L'analyse évoque notamment la question de la réputation des établissements scolaires, relevant que « l'aptitude des familles à [les] décoder est inégalement répartie socialement... » Hugues Draelants le concède cependant : ses hypothèses « demanderaient à être testées à partir d'un échantillon d'établissements et de parents suffisamment large et représentatif ». •

D. C.

Coup de cœur après le coup de gueule



ANDRIAT F.,
Moi, ministre de l'Enseignement, Renaissance du Livre, 2014.

Il est capital de créer une école compréhensible par tous si l'on veut d'une école à laquelle tous collaborent », écrit Frank Andriat pour appuyer la première des dix idées qu'il mettrait en avant s'il était ministre de l'Enseignement.

En 2013, son pamphlet – *Les profs au feu...* – suscita quantité de réactions en sens divers. Avant de retourner à ses romans, Frank Andriat publie cette fois un livre de propositions pour une école « où chacun, qui qu'il soit, d'où qu'il vienne, puisse trouver confiance en lui-même et en l'humanité. »

On ne trouvera pas de recettes. Plutôt des propositions, à débattre. Les rencontres de la rentrée dernière ont amené l'auteur à une certitude : « Il faut absolument recréer le lien » entre ceux qui font l'école au quotidien, sur le terrain, et ceux qui la pensent. Mais il reproche toujours à ces derniers de « partir d'une réalité imaginée » plutôt que du réel...

Il y a toutefois fort à parier que les uns et les autres se rejoindront sur de nombreuses suggestions d'un enseignant qui, surtout, ne veut pas quitter sa classe pour devenir ministre... •

D. C.

Mémoires d'un pédagogue

La Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente réédite *Mémoires d'un pédagogue* et publie en complément *Sluys et son époque*, sur le contexte historique et la vie d'Alexis Sluys, qui dirigea l'école modèle et présida la Ligue.
bit.ly/1kK7ntg

Pro des médias

La maison d'édition Abimo publie *Pro des médias*, écrit par Nico De Braeckeleer, en collaboration avec la Commission de la vie privée. Objectif : apprendre de manière ludique aux élèves de la 4^e à la 6^e primaire comment se comporter dans un environnement de médias numériques. bit.ly/1oWYDz9 (page en néerlandais)

Les troubles neurovisuels

Le n° 129 de la revue *A.N.A.E.* se centre sur les troubles neurovisuels chez l'enfant et leur lien avec les troubles de l'apprentissage. Ces troubles intéressent la fonction visuelle, mais sont pourtant d'origine neurologique. Mieux connus, mieux caractérisés, mieux dépistés, ces troubles sont maintenant étudiés de près.
www.anae-revue.com

L'art pour l'art ?

L'OCDE a récemment publié un rapport sur l'impact de l'éducation artistique. A-t-elle vraiment un impact positif sur les compétences liées à l'innovation ? Ce document actualise et élargit les méta-analyses publiées en 2000 dans le cadre du projet REAP (Reviewing Education and the Arts Project) dirigé par Hetland et Winner. bit.ly/1oCN8xp

Une académie qui fédère plus de deux cents écoles

L'ARES, c'est l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur née de la réforme de la structure et du paysage de l'enseignement supérieur.

En novembre 2013, le paysage de l'enseignement supérieur a été redessiné ⁽¹⁾. Cette réforme s'est notamment concrétisée par la création d'une structure faitière unique : l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES). Elle fédère les six universités, les vingt hautes écoles, les seize écoles supérieures des arts et les cent-deux établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale.

la formation initiale des futurs instituteurs et régents. Elle propose les habilitations – c'est-à-dire le droit d'organiser un cycle d'études sur un territoire – en veillant à limiter les concurrences entre les établissements, les formes d'enseignement et les pôles académiques.

Pour aider le conseil d'administration de l'ARES à prendre ses décisions, des instances particulières ont été prévues : trois chambres thématiques (universitaire, de l'enseignement supérieur artistique et des hautes écoles/enseignement de promotion sociale) et douze commissions permanentes. Celles-ci sont chargées notamment de la mobilité des étudiants et du personnel, de l'aide à la réussite, de la coopération au développement, de la valorisation de la recherche et de la recherche universitaire, de l'apprentissage tout au long de la vie... Un conseil d'orientation proposera des avis sur de nouvelles offres d'enseignement en fonction des besoins et des réalités socioéconomiques.

Un vaste programme que l'ARES commencera à mettre en œuvre dès cette rentrée académique. À court terme, elle devrait être amenée à jouer un rôle d'arbitrage fédérateur, lorsque des universités ou des hautes écoles exprimeront le souhait d'ouvrir de nouvelles filières. •

Catherine MOREAU

⁽¹⁾ bit.ly/115SSjy

⁽²⁾ Lire « Le paysage du supérieur redessiné », dans notre numéro de septembre 2013.

La réforme a aussi défini, sur une base géographique, cinq pôles académiques qui assurent le dialogue et la concertation entre les établissements d'enseignement supérieur sur le plan local. Enfin, trois zones académiques interpôles ont été chargées de donner des avis à l'ARES sur l'offre d'enseignement supérieur de type court ⁽²⁾.

Les principales missions de l'ARES ? Représenter l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles auprès du Gouvernement, des autres Communautés belges et sur le plan international. Jouant son rôle de coordinatrice, elle devra favoriser des collaborations entre des établissements, notamment dans le domaine de la recherche, de la vie étudiante dans ses aspects transversaux, du pilotage et des statistiques, etc.

Elle est aussi chargée de donner des avis au Gouvernement, notamment sur l'offre de l'enseignement supérieur et son évolution, comme par exemple l'allongement de

© VERSUStudio/Fotolia.com

« Ces ateliers ont soudé la classe »

« Au début de l'année, je mets en place des animations pour aider mes élèves de 1^{re}-2^e primaire à exprimer leurs émotions, explique Marine Desloovere, institutrice aux Argonautes, une des implantations de l'Athénée Rixensart-Wavre. Le CPMS de la Fédération Wallonie-Bruxelles m'a proposé des animations de pleine conscience, en collaboration avec Infor-Famille Brabant wallon ⁽¹⁾. J'y ai vu l'occasion d'aider certains enfants trop agités et dispersés à se recentrer, se concentrer et acquiescer plus de sérénité ».

Ces animations hebdomadaires inspirées du livre de la thérapeute Eline Snel (voir encadré) se sont déclinées en plusieurs thèmes abordés par des jeux, des exercices de méditation, des histoires lues ou racontées : prêter attention à sa respiration, sentir son corps et se recentrer sur lui, identifier les émotions induites par les sensations corporelles, observer ses pensées et pouvoir s'en distancer, accepter le présent quand on ne peut le changer...

« Ces ateliers ont soudé la classe », observe l'institutrice qui continue à proposer à ses élèves des exercices de respiration, de relaxation très bénéfiques pour certains.

⁽¹⁾ BADA M.-F. et SCHILS J., « La pleine conscience : projets d'animations », dans *Infor-familles*, mars 2013.

À l'écoute de sa météo intérieure

Prendre le temps de méditer en classe peut-il favoriser le bien-être, les apprentissages et les relations entre les élèves ?



Ilios Kotsou est chercheur en psychologie des émotions. Auteur de plusieurs ouvrages (dont *Éloge de la lucidité : se libérer des illusions qui empêchent d'être heureux*, Laffont 2014), il anime des formations en méditation de pleine conscience. Rencontre.

PROF : D'abord, qu'appelle-t-on « méditation de pleine conscience » ?

Ilios Kotsou : C'est une méthode développée aux États-Unis, au début des années 80, par le professeur de médecine Jon Kabat-Zinn. Le principe, c'est de porter attention de manière volontaire à tout ce qui se passe au moment présent : émotions, sensations, sentiments, pensées,... Et cela de manière bienveillante c'est-à-dire sans jugement.

Mais pourquoi est-ce important ?

Au départ, l'enfant vit dans cette pleine conscience. Mais en grandissant, il apprend vite à anticiper, à revenir sur son passé. En de nombreuses circonstances, il fonctionne (comme les adultes) en pilote automatique c'est-à-dire que des événements, des émotions, des pensées déclenchent des habitudes. En proie à une émotion négative, par exemple, il a tendance à se focaliser sur le déclencheur (la personne, le mot blessant,...). Il cherche des responsables externes (« *Ce n'est pas la première fois qu'il me dit cela* ») ou internes (« *C'est ma faute, je n'aurais pas dû* »), ce qui nourrit l'émotion. Reconnaître cette émotion en l'observant dans le présent

lui permet de se déconditionner. Il ne s'agit pas de changer les émotions, ni même de les comprendre, mais de modifier la manière d'entrer en contact avec elles. L'enfant peut ainsi éviter de vouloir les réprimer ou de se laisser entraîner par elles.

Cette pleine conscience peut-elle favoriser les apprentissages scolaires ?

Les émotions influencent la façon dont l'enfant perçoit les choses, ce dont il se souvient, la manière dont il traite l'information. Elles jouent aussi un rôle sur la manière dont il interprète les événements, les jugements et les décisions qu'il prend.

Certaines ruminations mentales peuvent l'empêcher de se concentrer et le rendre vulnérable à l'anxiété. Cela peut être, par exemple, des pensées telles que « *Je n'y arriverai pas, ce n'est jamais assez bien* ».

En s'exerçant à être attentif et consciemment présent, l'enfant peut apprendre à s'arrêter, à reprendre son souffle. Et conquérir davantage de confiance en lui. Bien gérer ses émotions favorise également les processus cognitifs tels que la mémoire de travail, l'attention et la planification.

Un nombre croissant d'enseignants invitent les enfants à exprimer leurs émotions, à l'aide d'objets, d'émoticônes,... Qu'est-ce qui fait la particularité de la méditation de pleine conscience ?

Dans la méditation de pleine conscience, on observe ce qui se passe en soi (sa propre respiration, ses émotions, ses sensations, ses pensées qui vont et qui viennent) et autour de soi à travers ses sens (perception des odeurs,

des sons. L'attention est donc portée sur le ressenti non-verbal, corporel et sensoriel. Il s'agit, en quelque sorte, d'être à l'écoute de sa météo intérieure.

Y a-t-il un âge minimum et un âge idéal pour pratiquer cette méditation de pleine conscience ?

C'est possible avec des enfants dès l'âge de cinq ans pourvu qu'on adapte le langage et les exercices. Une expérience de méditation de pleine conscience a été menée dans cinq écoles néerlandaises. Les résultats ? Les élèves ont acquis davantage de concentration et d'ouverture d'esprit en classe mais aussi de confiance en eux-mêmes. Et ils émettaient moins rapidement des jugements.

Cela peut aussi être très utile avec des adolescents qui vivent souvent dans le zapping permanent. En outre, des pressions qu'ils subissent sur leurs performances scolaires ou sociales peuvent les exposer au stress. Des chercheurs de la KUL ont participé à une étude menée dans des écoles secondaires qui montre que des séances de méditation réduisent les ruminations mentales, la dépression, les symptômes d'anxiété et de stress. Chez des ados, la méditation de pleine conscience peut prendre une forme plus élaborée : prise de conscience de la respiration et du moment présent, du corps, des limites, des pensées, des interprétations et des manières de communiquer, du comportement,...

Pourquoi ne pas l'entreprendre avant un apprentissage pour mieux fixer la concentration ? De nombreuses études menées auprès d'adultes qui participaient à des séances de méditation de pleine conscience ont montré des changements mesurables dans des régions du cerveau associées à la

mémoire, la conscience de soi, l'empathie et le stress. Ce devrait être plus vrai encore chez des enfants qui ont une grande plasticité cérébrale. ●

Propos recueillis par
**Catherine
MOREAU**



POUR EN SAVOIR +

- DEWULF D., DIERICKX C., COOMAN L., MASKENS C., *Mindfulness : la pleine conscience pour les ados. Mieux gérer son stress et ses émotions*, Louvain-la-Neuve, De Boeck, coll. Comprendre, 2012.
- KABAT-ZINN J., *Au cœur de la tourmente : la pleine conscience*, Paris, J'ai lu, 2012.
- KOTSOU I., *Petit cahier d'exercices de pleine*

conscience, Éditions Jouvence, 2012.

- SIAUD-FACCHIN J., *Tout est là, juste là*. Paris, Éd. Odile Jacob, 2014. Pour enfants et ados.

- SNEL E., *Calme et attentif comme une grenouille*, Paris, Éditions des Arènes, 2012.

Directions et sous-directions se féminisent

59 %

C'est le pourcentage de femmes exerçant la fonction de surveillant-éducateur dans le spécialisé. Elles sont 59 % dans l'ordinaire.

20 %

Il y avait 20 % d'inspectrices au niveau secondaire ordinaire en 2000 ; elles sont 44 % aujourd'hui. Soit un taux de croissance de 118 %.

C'est dans les fonctions de direction et sous-direction, mais aussi d'inspection, qu'il y a le moins de femmes. Mais c'est là aussi que l'on note la hausse la plus significative, depuis 2000.

Les *Indicateurs de l'enseignement* ⁽¹⁾ s'intéressent entre autres à l'âge et à la représentation du personnel féminin dans les différentes fonctions de l'enseignement.

Assez naturellement, les pyramides des âges reflètent les fluctuations de la population scolaire. Ainsi, au niveau maternel, le personnel (à 97 % féminin), a un âge moyen de 40 ans (contre 38 en 2006). Et il présente un maximum à 42-43 ans, en lien avec le pic de population scolaire observé entre 1993 et 1996. La croissance de population observée depuis 2008 devrait se répercuter sur la pyramide des âges dans les années à venir, avec l'engagement de jeunes instituteurs(trices).

Au niveau primaire ordinaire, l'âge moyen est de 39,3 ans (38,2 en 2006) et le nombre d'enseignants de 20 à 30 ans augmente, ce qui est la conséquence des recrutements liés à l'augmentation de la population scolaire depuis 2006-2007, mais aussi des mesures renforçant l'encadrement. Le personnel féminin représente aujourd'hui 81 % de l'effectif. Dans le secondaire ordinaire, où les femmes sont 62,9 %, l'âge moyen diminue légèrement par rapport à 2006 : 41,9 ans contre 42,4 ans en 2006.

Dans l'enseignement spécialisé, on note entre 2006 et 2014 une diminution de l'âge

moyen (40 ans contre 40,5 ans) consécutif aux recrutements liés à la fois à l'accroissement du nombre d'élèves et aux mesures d'augmentation de l'encadrement. Et la féminisation se poursuit, avec 67 % de femmes contre 65 % en 2006.

L'analyse des *Indicateurs de l'enseignement* porte aussi sur la féminisation selon les fonctions, dans l'enseignement. La fonction d'enseignant continue à se féminiser entre 2013 et 2014, dans l'enseignement primaire (81,6 %) et secondaire (62,9 %) ordinaire, mais pas dans l'enseignement spécialisé (65,7 %). Les variations sont inférieures à 0,2 %, dans un sens ou dans l'autre.

Dans les fonctions de direction ou sous-direction, et d'inspection, la féminisation est nettement moindre que dans le personnel enseignant : 56 % d'inspectrices et 63 % de directrices en primaire ordinaire ; 44 et 39 % en secondaire ordinaire. Mais c'est clairement dans ces fonctions que les évolutions sont les plus nettes, avec des taux de croissance allant de 34 à 118 %, en 14 ans... ●

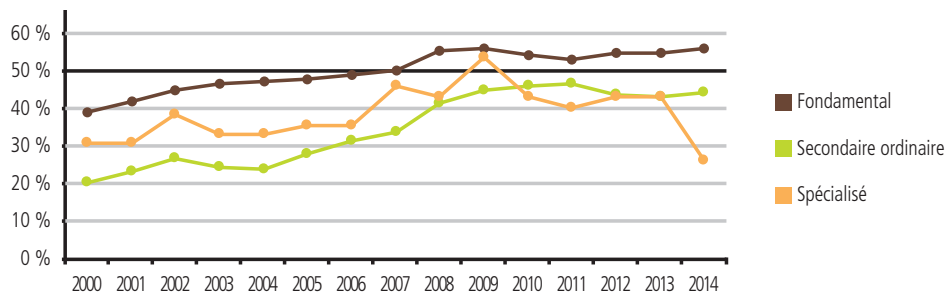
D. C.

⁽¹⁾ www.enseignement.be/indicateursenseignement

56% d'inspectrices dans le fondamental ordinaire

Évolution de la représentation du personnel féminin (exprimé en équivalent temps plein) dans la fonction d'inspection, depuis 2000..

Source : Les indicateurs de l'enseignement, 2014



Sécurité à l'école : suivez le guide

© stockphoto-graf/Fotolia.com



Le Service public fédéral Intérieur a réalisé un guide et un dossier pour aider les établissements scolaires à mieux assurer leur sécurité.

Y a-t-il péril en la demeure ? En 2012, la police a enregistré moins de faits de vol et d'extorsion, de dégradation et de délits contre l'intégrité physique dans les écoles que précédemment. Mais le Service public fédéral le souligne : la présence accrue d'appareils techniques et un contrôle social limité (surtout durant les vacances et après les heures de cours) font des écoles une cible de choix.

C'est la raison du *Guide pour la sécurisation des écoles contre l'effraction, le vol et le vandalisme*⁽¹⁾, qui s'adresse en priorité aux conseillers en prévention et aux responsables de la sécurité des écoles. Des fiches abordent des thèmes divers : contrôle des accès, gestion des valeurs, quincaillerie de sécurité pour portes et fenêtres, prévention dans les parkings, stationnement des vélos... Le guide précise aussi les procédures en cas de cambriolage, de vol et de vandalisme.

Si des solutions mécaniques et électroniques permettent de réduire les risques, elles doivent

s'accompagner de mesures organisationnelles (bonne gestion des clés, gestion des valeurs bien pensée...) et d'une sensibilisation aux risques et à une attitude responsable.

Complémentairement à ce guide, le SPF Intérieur a créé un dossier « Sécurité au sein de l'école et aux alentours ».⁽²⁾ S'appuyant sur de bonnes pratiques observées dans quinze écoles à Bruxelles, en Flandre et en Wallonie, il cible un ensemble de points prioritaires. Et notamment une bonne communication enseignants-élèves-parents sur leurs rôles respectifs, et entre école et quartier ; un partenariat efficace avec les services de police ; le choix d'une personne de confiance au sein de l'établissement pour s'occuper des problèmes liés au bien-être à l'école... ●

C. M.

⁽¹⁾ bit.ly/1AtR1cy

⁽²⁾ bit.ly/1xucLkq

Vadémécums des congés, disponibilités et absences

Périodiquement, des vadémécums reprennent la liste des congés, disponibilités et absences règlementaires dont peuvent bénéficier les membres des personnels de l'enseignement. Avec, pour chacun, une notice expliquant les règles en vigueur au moment de la parution de ces vadémécums, sous la forme de circulaires.

Pour le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement, il s'agit des circulaires suivantes :

- 4908, pour le personnel enseignant et assimilé (hors enseignement supérieur) - bit.ly/1otl2V3 ;
- 4910, pour l'enseignement supérieur non universitaire (et c'est une nouveauté) - bit.ly/1otI931 ;
- 4911 pour le personnel administratif et ouvrier - bit.ly/1pqQLqg ;
- 4909, pour le personnel technique des CPMS - bit.ly/1uqCWLE.

Ces circulaires sont également disponibles sur le site du réseau (onglet « Aide aux chefs d'établissement »).

Pour les réseaux d'enseignement subventionnés, il s'agit de la

circulaire 4916, pour le personnel enseignant et assimilé de l'obligatoire, de la promotion sociale et du supérieur non universitaire - bit.ly/1kAAT46. Il s'agit donc des membres du personnel subsidié des catégories suivantes : personnel directeur et enseignant, personnel auxiliaire d'éducation, personnel paramédical, psychologique et social. Et cela pour les établissements d'enseignement maternel/préscolaire, primaire, secondaire (de plein exercice et CEFA, artistique à horaire réduit), de promotion sociale, des hautes écoles, des écoles supérieures des arts et des membres du personnel issus des instituts supérieurs d'architecture subventionnés aujourd'hui versés dans un cadre d'extinction au sein des universités.

Ce vadémécum est également applicable, mutatis mutandis, aux maîtres et professeurs de religion dans l'officiel subventionné et aux puériculteurs(trices) relevant du décret du 2 juin 2006 (à des contrats PTP, ACS ou APE).

Par contre, les membres du personnel administratif et les membres du personnel des CPMS ne sont pas visés par ce vadémécum. Des textes sont en cours de rédaction à ce propos.

À vous de voir

Diplômée en logopédie, Morgane Olivier a créé dans le cadre de son travail de fin d'études une « boîte à outils » qui pourrait devenir un jeu édité par les Éditions LaPatte.

« *Champion des devoirs est un jeu qui accompagne les enfants de 7 à 12 ans en difficultés scolaires, ayant des troubles d'apprentissages ainsi qu'aux enfants TDA/H*, explique son auteure. Basé sur le renforcement positif, il développe ou renforce une méthode de travail efficace face aux devoirs scolaires à domicile de l'enfant. Outil attrayant et ludique, Champion des devoirs change l'ambiance de travail à la maison et favorise progressivement l'autonomie de l'enfant. Déjà évalué et approuvé par des parents lors d'une étude-test, les résultats ont été probants et positifs ! »

Encouragée par les parents qui l'ont expérimentée et par des enseignants, M^{me} Olivier a contacté les Éditions LaPatte, qui ont pour objectif « *de faire profiter le plus grand nombre des récentes découvertes logopédiques et pédagogiques.* »

Du 15 septembre au 15 octobre, le jeu sera en prévente sur www.lapatte.be/

Rejoignez notre panel de lecteurs

Pour recueillir vos avis et mieux répondre à vos attentes, la rédaction de votre magazine organise des panels de lecteurs. Le prochain se déroulera le mercredi après-midi 24 septembre, à Namur. Inscriptions avant le 12 septembre.

Depuis cette année, votre magazine affiche une nouvelle mise en page, mais aussi un remodelage des rubriques que l'on vous propose chaque trimestre. Cette page est d'ailleurs une des nouveautés.

PROF, le magazine des professionnels de l'enseignement, est avant tout votre trimestriel. La rédaction souhaite qu'il soit agréable à lire, mais surtout qu'il vous soit utile. Pour mieux cerner vos attentes, des panels de lecteurs seront organisés dans les mois qui viennent. Ils seront à chaque fois l'occasion pour une quinzaine de lecteurs de faire part de leurs réactions et de leurs souhaits.

Si vous souhaitez participer au panel qui se tiendra le mercredi 24 septembre, à Namur, rien de plus simple ! Il suffit d'envoyer un courriel à prof@cfwb.be au plus tard le vendredi 12 septembre, avec en objet « Panel de lecteurs » et, dans le corps du message, vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse) ainsi que votre numéro matricule et votre fonction. Et cela pour nous permettre de réunir un groupe de lecteurs qui soit le plus représentatif possible de la diversité des métiers et des niveaux d'enseignement. Une confirmation de votre inscription et les modalités pratiques vous parviendront le mercredi 17 septembre. •

D. C.

Toutes nos éditions en ligne

Retrouvez la version en ligne de cette édition et de tous les numéros précédents sur www.enseignement.be/prof, où figurent également des compléments d'information, bibliographies,...

PROF
en ligne

Les Aventures de Pruno

Enseignante en promotion sociale, Nathalie Pillon est aussi herboriste et passionnée de gastronomie. Elle publie aux éditions Demdel le 1^{er} tome des aventures de Pruno. Lassé des tartines et repas monotones, il décide de partir à l'aventure pour découvrir de nouvelles saveurs. Sur son chemin, il nouera des amitiés, rencontrera des animaux, des plantes et des cuisiniers qui vont lui transmettre différents savoirs, qu'il consignera dans son carnet de bord...
bit.ly/Xm4mVB

Choisir sa carrière

Pour Jean Cornélis, professionnel du management, mais aussi bénévole dans un projet de soutien aux jeunes du secondaire supérieur, il n'est pas suffisant d'aimer ou d'être bon dans une branche pour s'orienter. Aussi a-t-il rédigé un guide qui, à travers ses exercices, invite l'élève à la réflexion et au choix raisonné de ses futures études. « *Associant théorie et pratique, cette méthode, qui peut influencer toute une existence en permettant d'exercer une profession épanouissante, se fonde sur 26 heures, intelligentes et motivantes, de travail sur soi.* »
bit.ly/1vQ7KXF

Avis de recherche

M^{lle} Laura Conversi cherche des professeurs d'anglais au secondaire inférieur qui utilisent le tableau blanc interactif (TBI), afin de les interviewer dans le cadre de son mémoire en Sciences de l'éducation. Objectif : l'analyse de l'impact du TBI sur les compétences orales. Un travail qui comprendra deux volets théoriques (dont les interviews d'enseignants novices mais également, si possible, chevronnés), et une partie pratique. Contact : lauraconversi@gmail.com ou 0492 / 86 38 18.

À PRENDRE OU À LAISSER

L'École supérieure de Pédagogie de Bruxelles propose (principalement aux enseignants du fondamental) une formation continuée et complémentaire dans les champs pédagogiques, didactiques, relationnels et institutionnels. Formation modulaire et souple, en avant-soirée, les mardis et jeudis. Séance d'informations le mercredi 10 septembre (17-19 h). www.espb.be

La Fondation contre le cancer récompense deux travaux (1 000 € chacun) de fin d'études : l'un en sciences exactes et/ou (bio) médicales, l'autre en sciences humaines. Candidatures avant le 10 octobre. www.cancer.be/prixTEF2014.

Abeilles et biodiversité. L'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique veut améliorer la communication sur les abeilles et la biodiversité. Il organise un sondage destiné aux professeurs et aux élèves : www.questionsabeilles.be (avant le 31 octobre). À la clé, un pack gratuit à utiliser en classe et autour de l'école. Matériel pédagogique sur la biodiversité sur <http://jedonneviamaplanete.enclasse.be>

Formation. L'ASBL Hypothèse propose une formation gratuite (deux personnes maximum par institution), les 15 décembre et 12 janvier. Destinée aux acteurs de diffusion des sciences et de la culture scientifique (animateurs, responsables pédagogiques et muséologues,...), elle vise à jeter les bases d'une collaboration régulière et durable entre professionnels des musées et monde scolaire. contact@hypothese.be (04 / 250 95 89).

GoodPlanet Actions, ce sont cinq actions pour mobiliser les écoles en faveur de l'environnement : croquer local (16 octobre), produire moins de déchets (25 novembre), économiser l'énergie (13 février), se solidariser pour l'eau (20 mars) et se relier à la nature (29 avril). www.goodplanetactions.be

La SCK•CEN Academy, créée par le Centre d'études de l'énergie nucléaire (situé à Mol), permet aux enseignants de rencontrer des spécialistes, les mercredis 12 novembre, 11 février et 18 mars (13 h 30-17 h), respectivement à propos de l'enfouissement de déchets radioactifs, des « vacances sur Mars », et de l'histoire des générateurs. <http://academy.sckcen.be>.

Ses installations sont ouvertes aux élèves du secondaire. <http://jongeren.sckcen.be>

La Journée mondiale du refus de la misère a lieu le 17 octobre. La Secrétaire d'État à la lutte contre la pauvreté invite les classes à proposer une action, avant le 30 septembre. www.lesjeunescontrelapauvrete.be

Juvenes Translatores, concours européen de traduction destiné aux élèves de 17 ans, aura lieu le 27 novembre. Inscriptions avant le 20 octobre. bit.ly/1INC2zu ou circulaire 4899.

Écoles pour demain s'adresse aux écoles de Wallonie menant des actions pour un développement durable. Avec le soutien de la Wallonie, l'ASBL Coren accompagne les écoles. Cinq projets recevront 250 €. Inscriptions avant le 24 octobre : 02 / 640 53 23, edd@coren.be ou bit.ly/1osR5Br

Le 10^e concours vidéo du Centre audiovisuel de Liège est ouvert aux classes du secondaire supérieur, des départements pédagogiques des hautes écoles et de l'agrégation. Inscriptions avant le 24 octobre, dépôt des vidéos le 22 mai, projection des œuvres sélectionnées le 24 juin. www.cavliege.be

Journalistes en herbe permet de travailler l'écriture et l'information en se familiarisant avec les exigences d'un journal. Le concours est ouvert aux classes de 6^e primaire et du 1^{er} degré secondaire. Chaque classe participante bénéficie de deux ateliers animés par un journaliste, d'un kit pédagogique et de quotidiens gratuits. Inscriptions avant le 31 octobre via www.culture-enseignement.be (> Journalistes en herbe).

École Zéro Watt est un concours destiné aux maternelles et primaires de Wallonie, organisé par Sudpresse. Du 18 novembre au 18 mars, trente écoles (maximum) vont tenter de diminuer leur consommation d'électricité, aidées par des Facilitateurs Éducation Énergie. 04/ 366 22 68 ou jean-marc.guillemeau@ulg.ac.be <http://zerowatt.blogspot.be>

PROF, le magazine des professionnels de l'enseignement, est une publication du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique).

Adresse

Magazine *PROF* - Local 2G2
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22
1000 - BRUXELLES
www.enseignement.be/prof
prof@cfwb.be
Tél : 02 / 690 81 33
Fax : 02 / 600 09 64

Rédaction

Rédacteur en chef : Didier Catteau
Journalistes : Patrick Delmée, Catherine Moreau
Mise en pages : Olivier Vandevelle

Comité d'accompagnement

Hafsa Ben Zouien, Alain Faure, Éric Frère, Lise-Anne Hanse, Martine Herphelin, Anne Hicter, Jean-Pierre Hubin (président), Chantal Kaufmann, Jean-Michel Motte, Daniel Plas et Willy Wastiau.

Vie privée

Afin d'envoyer le magazine *PROF* à ses destinataires, la Fédération Wallonie-Bruxelles (AGERS) traite les données à caractère personnel suivantes : nom, adresse et numéro matricule. La Communauté française ne conserve ces données que pendant le temps nécessaire à la réalisation de l'envoi du magazine. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les destinataires du magazine disposent, moyennant la preuve de leur identité, d'un droit d'accès et, le cas échéant, d'un droit de rectification à l'égard des données à caractère personnel les concernant.
ISSN 2031-8295 (imprimé)
ISSN 2031-5309 (online)
© Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Tous droits réservés pour tous pays. Reproduction autorisée pour un usage en classe. Pour tout autre usage, reproduction d'extraits autorisée avec mention des sources.

Éditeur responsable

Jean-Pierre Hubin,
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22
1000 BRUXELLES

Direction de la publication

Martine HERPHELIN

Impression

Roularta Printing S.A.

Tirage

116 000 exemplaires, imprimés sur du papier portant le label FSC garantissant qu'il est issu de forêts bien gérées et de bois ou de fibres recyclés.

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue Lucien Namèche 54
5000 NAMUR
Tél : 0800 / 19 199
courrier@mediateur.cf.be

À nos lecteurs

Si vous souhaitez recevoir la version électronique du magazine plutôt que sa version imprimée, envoyez-nous un courriel à prof@cfwb.be avec le nom et le numéro matricule de la personne à retirer de notre liste de destinataires. Merci pour votre collaboration.

Pour votre confort de lecture, certains liens hypertexte ont été raccourcis grâce à l'application <http://bit.ly/>. Ces liens ont été vérifiés le 22 août.

À PRENDRE OU À LAISSER

Sauver des vies, voilà ce que la Croix-Rouge propose à deux-cents enseignants qui peuvent s'inscrire à des formations (reconnues par l'IFC) de 5 ou 6 jours. Elles aboutissent à l'acquisition du Brevet européen de premier secours, mais visent aussi à transmettre à l'enseignant les outils pédagogiques permettant de former ses élèves. Places limitées, inscriptions avant le 30 novembre via www.croix-rouge.be/jeunesse

L'étude IEA-Pirls « Progress in International Reading Literacy Study » fera l'objet d'une demi-journée d'information, les lundi 29 septembre (matin) et vendredi 3 octobre (après-midi), à Bruxelles. Présentation de l'analyse des résultats et des données relatives aux pratiques de classes en 4^e primaire, suivie d'une réflexion à propos des implications sur les formations initiale et continuée. Inscription via bit.ly/1t6daMn

Tourisme & Mémoire est le thème du guide « Petit futé » Wallonie 2014-2015. Trois événements justifient cette édition : le centenaire de 14-18, le bicentenaire de la Bataille de Waterloo, et les 70 ans de la Bataille des Ardennes.

Une nouvelle malle pédagogique *Prévention des déchets & éco-consommation* vise les 5-12 ans. On peut l'emprunter au Réseau Idée à Bruxelles. 02 / 286 95 73 – bit.ly/1g6JVmg

Lili et les Déménageurs ont édité une adaptation en néerlandais de ce classique de la chanson pour enfants, qui pourrait être un support pédagogique... www.lilienhaarfamilie.be

La Fabrique de la Démocratie aborde les thèmes de la diversité, de l'identité et de la citoyenneté active, pour les jeunes à partir de 14 ans. Visite gratuite, réservation obligatoire. bit.ly/WkhozP

Le langage des émotions est un jeu de 78 cartes, édité par la Fédération des Centres pluralistes de planning familial. info@fcppf.be ou 02 / 514 61 03

RCN Justice & Démocratie propose aux 2^e et 3^e degrés secondaires des animations autour d'une série radiophonique de onze récits, *Si c'est là, c'est ici*, à travers des pays qui ont connu des crimes de masse. www.rcn-ong.be (> Outils-de-sensibilisation) – maite.burnotte@rcn-ong.be

Hygea, intercommunale de gestion environnementale, propose aux enseignants sur une clé USB le dossier pédagogique *La gestion durable des déchets* ainsi que divers documents didactiques pour des élèves du primaire. 065/41.27.20 – hygea@hygea.be

Humour et sciences. Par le biais du spectacle, Philippe Baraduc, de la Compagnie Al Kymia, souhaite transmettre le plaisir de la découverte et l'envie de comprendre le monde. Il propose actuellement trois spectacles, centrés sur l'eau et la chimie. www.alkymia.be

Le jeu en ligne *Deviens Electrocrack*, fait découvrir l'électricité aux élèves du 1^{er} degré. bit.ly/QfQ45b

La Sécu c'est quoi est un ensemble d'outils (brochure, jeu, dvd) édités par la mutualité Solidaris, que l'on peut utiliser en classe grâce à son ton léger et à ses informations fiables, pour comprendre la sécurité sociale et ses sept piliers. bit.ly/1jbajhe

Annoncer la Couleur change de cap. En attendant la redéfinition de ses orientations stratégiques, le programme propose une offre en transition. Les détails sur bit.ly/1tj7aka

Bonjour Boer propose un jour d'immersion en néerlandais, dans une ferme de Flandre, pour les écoliers de la 1^{re} à la 4^e primaire. Du matériel pédagogique permet de préparer la visite. <http://application.inagro.be/bonjourboer/>

L'Assemblée des Jeunes Wallons pour l'Environnement, coordonnée par GoodPlanet Belgium, permet aux 14-18 ans (une soixantaine) de s'initier (d'octobre à mai) à l'exercice de la démocratie et de la citoyenneté en faveur de l'environnement. www.assembleedesjeunes.be

Bosquets, projet initié par GoodPlanet, vise à (re)connecter les enfants (de 4 à 12 ans) avec l'environnement forestier. www.bosquets.be

Le Château de Trazegnies lance des ateliers pédagogiques d'histoire et histoire de l'art, de la demi-journée à la semaine complète, de la maternelle à la fin du secondaire. Infos : Isabelle Lacroix (0476 / 29 90 85). www.chateaudetrazegnies.be

Le Guide des sorties scolaires édité par la Maison du Tourisme de la Wallonie picarde présente 71 idées d'animations proposées par les sites patrimoniaux, culturels et naturels des 23 communes de cette région, et une sélection d'excursions proposées par Nord Tourisme (France). bit.ly/1qDJ0lu

Le livre/CD Jules et Rémi se veut support pédagogique pour les enfants et les adultes qui les accompagnent, afin d'aborder le sujet du handicap. L'histoire est suivie d'un complément de 10 pages comprenant notamment des questions à travailler en groupe. www.veronique-pacaud.fr

L'Union professionnelle des logopèdes (régionale du Luxembourg) organise un grand marché logopédique le samedi 4 octobre (9-17h), à Bastogne (INDSé, place en Piconrue, 6). www.uplf.be

Un cri d'amour pour le cinéma : voilà l'appel que lance aux 16-21 ans le distributeur de films indépendant belge Cinéart, qui aura 40 ans en 2015. L'objet du concours ? Écrire le scénario d'un spot vidéo original qui accompagnera la diffusion des films de Cinéart durant cette année anniversaire. www.cineart.be/40ans

Bruxelles à l'heure allemande

Partenaire de Carte PROF, le Musée de la Ville de Bruxelles accueille l'exposition *14-18 - Bruxelles à l'heure allemande*, jusqu'au 3 mai 2015. Journée spéciale « enseignants » le vendredi 26 septembre (inscription obligatoire).

Le Musée s'est assuré la collaboration des Archives de la Ville de Bruxelles, ainsi que des Classes du Patrimoine & de la Citoyenneté, pour proposer des activités et supports pédagogiques originaux, dans le cadre de cette exposition qui présente l'histoire des Bruxellois en 14-18 dans une démarche d'histoire comparée. L'expérience de guerre dans différentes villes allemandes est

confrontée à celle vécue par les Bruxellois.

Un cahier pédagogique destiné aux élèves du secondaire est disponible et téléchargeable sur

www.musee-delavilledebruxelles.be/fr/musee/14-18.

Et un jeu-concours gratuit est disponible à l'accueil du musée ou téléchargeable sur cette même page internet.

Par ailleurs, à partir d'octobre, les Classes du Patrimoine & de la Citoyenneté proposent des parcours destinés au 3^e degré du primaire et aux 2^e et 3^e degrés du secondaire. www.classesdupatrimoine.be

La journée spéciale « enseignants » aura lieu le vendredi 26 septembre (14-16 h). Inscription préalable obligatoire : service.educatif@bruxity.be ou 02 / 279 43 67.

L'Orchestre National invite 50 enseignants

Partenaire de Carte PROF, l'Orchestre National de Belgique organise un concours permettant à 50 enseignants du maternel ou du primaire de participer (avec leur compagne/compagnon) à un concert de l'Orchestre, à Bruxelles, le 19 septembre. Cinquante tickets « duo » à 5 € (au lieu de 32 €) sont mis en jeu.



Les gagnants du concours seront accueillis dans la salle de répétition de l'ONB « Centre Design » dans la galerie Ravenstein, à Bruxelles, pour un pré-talk en formation d'orchestre. Et le concert aura lieu dans la salle Henri Le Bœuf, au Palais des Beaux-arts.

Le concert sera placé sous la direction d'Andrey Boreyko, le soliste sera le violoniste Andrey Baranov, gagnant du concours Reine Elisabeth en 2012. Au programme, des œuvres de Max Bruch, de Bruno Mantovani, de Schlemihl et de Richard Strauss.

Intéressé ? Il suffit d'envoyer un courriel **avant le 12 septembre** à pedapro@nob-onb.be, en mentionnant en objet « soirée PROF ONB ». Dans le texte du courriel, il faut indiquer nom, prénom, année dans laquelle on enseigne, numéro de Carte PROF (12 chiffres en bas à droite) et numéro de téléphone personnel.

Les gagnants seront tirés au sort et recevront une confirmation pour le 16 septembre au plus tard.

► http://carteprof.be/firme_view.php?fi_id=3340

ColliShop

Action Collishop

ColliShop est un webshop de Colruyt Group, qui propose plus de 20 000 articles non alimentaires dans huit catégories de produits.

Jusqu'au 10 septembre, action Carte PROF exclusive, avec des avantages sur tout l'assortiment.

► http://carteprof.be/firme_view.php?fi_id=4805

CARTE
PROF



Liège Expo 14-18 c'est gratuit jusqu'au 30 septembre

Sur présentation de Carte PROF, les deux expositions *Liège dans la tourmente* (Musée de la Vie wallonne) et *J'avais 20 ans en '14* (Gare des Guillemins) sont gratuites jusqu'au 30 septembre.

Liège Expo 14-18, ce sont deux expositions à voir jusqu'au 31 mai 2015 : *Liège dans la tourmente*, au Musée de la Vie wallonne, et *J'avais 20 ans en '14*, à la Gare des Guillemins. Jusqu'au 30 septembre, entrée gratuite avec Carte PROF (et en plus audioguide gratuit pour *J'avais 20 ans en '14*).

Nous sommes le 4 aout 1914. Faisant fi de notre neutralité, l'armée allemande envahi notre pays. L'armée belge opposera une résistance héroïque à cette invasion, en particulier à Liège (et dans le Pays de Liège) où les forts résisteront jusqu'au 16 aout. Cette résistance vaudra à la cité d'être décorée de la Légion d'Honneur dès le 7 aout 1914 !

Liège dans la tourmente propose différents espaces traitant bien entendu de l'attitude de notre armée, mais aussi de la brutalité de l'envahisseur, de ses exactions, des déportations et autres souffrances endurées par la population.

Installée à la Gare des Guillemins, *J'avais 20 ans en '14* propose un parcours de 800 mètres jalonné de très nombreux objets exceptionnels, exposés selon sept thèmes développés. De la Belle Époque au bilan de ce conflit qui se voulait être une guerre « fraîche et joyeuse » en passant par diverses reconstitutions, le visiteur découvre divers documents, reconstitutions et objets authentiques.

► http://carteprof.be/firme_view.php?fi_id=4800

► http://carteprof.be/firme_view.php?fi_id=3989

